

Quels cadres d'action collective contre les boues et poussières rouges d'Altéo-Gardanne ?

Valérie Deldrève, Juliette Metin

▶ **To cite this version:**

Valérie Deldrève, Juliette Metin. Quels cadres d'action collective contre les boues et poussières rouges d'Altéo-Gardanne ?. VertigO : La revue électronique en sciences de l'environnement, 2019, 19 (1), 37 p. 10.4000/vertigo.23996 . hal-02511756

HAL Id: hal-02511756

https://hal.science/hal-02511756v1

Submitted on 19 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Document généré le 13 fév. 2020 03:18

VertigO
La revue électronique en sciences de l'environnement

Quels cadres d'action collective contre les boues et poussières rouges d'Altéo-Gardanne?
Les apports de l'*Environmental Justice*

Valérie Deldrève et Juliette Metin

Les nouveaux chantiers de la justice environnementale
Volume 19, numéro 1, mars 2019

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1065418ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Deldrève, V. & Metin, J. (2019). Quels cadres d'action collective contre les boues et poussières rouges d'Altéo-Gardanne? Les apports de l'*Environmental Justice*. *VertigO*, *19* (1).

Résumé de l'article

Les boues et poussières rouges rejetées par la production d'alumines de spécialité d'Altéo-Gardanne (sud-est de la France) suscitent de nombreuses mobilisations depuis 2014, suite à l'avis certes conditionné mais néanmoins positif accordé par le jeune Parc national des Calanques à la poursuite des rejets de bauxite en son coeur marin. Cet article propose une analyse de ces mobilisations, à partir d'une enquête sociologique (2015-19) menée auprès de leurs principaux acteurs : collectif de défense des Calanques, pêcheurs, collectifs écologiste ou encore de riverains d'Altéo-Gardanne et du dépôt terrestre de Mange-Garri, dans la commune voisine de Bouc-Bel-Air. L'analyse de ces discours permet d'identifier plusieurs définitions ou « cadrages » du problème, qui traduisent différentes expériences du préjudice environnemental et sanitaire, et des visions du monde divergentes (notamment de la technologie). Ils empruntent, par ailleurs, à des registres apparentés à *l'Environmental Justice*, sans s'en réclamer explicitement. Le parallèle avec des mobilisations états-uniennes fondatrices de ce vaste mouvement contribue à interroger la dynamique du front anti-rejets de bauxite, la diversité de ses acteurs et ressources, ainsi que les principaux éléments qui s'opposent ou favorisent la convergence des causes « terre » et « mer ».

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2019

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Quels cadres d'action collective contre les boues et poussières rouges d'Altéo-Gardanne?

Les apports de l'Environmental Justice

Valérie Deldrève et Juliette Metin

Introduction

1 Si *l'Environmental Justice* est peu connu en France en tant que mouvement social et scientifique, reste que sa diffusion à l'échelle internationale permet de requalifier nombre de mobilisations sociales et de situations conflictuelles pour lesquelles elle fait sens (Hache, 2013 ; Deldrève, 2015). Pour autant peu de mobilisations (en dehors de celles se réclamant de la justice climatique) se saisissent explicitement de ce cadre pour penser les préjudices environnementaux qu'elles dénoncent. De quel cadre apparenté ou alternatif disposent-elles alors pour lire ces préjudices et les sentiments d'inégalité ou d'iniquité associés?

2 Les mobilisations actuelles contre l'émission de boues (en mer) et poussières rouge (à terre) issues de la production d'alumines de spécialité de l'usine Altéo à Gardanne (commune de l'arrière-pays du sud-est de la France) s'inscrivent dans ce schéma. Leurs revendications sont proches de celles des organisations de *l'Environmental Justice* sans qu'elles ne se réclament explicitement de la justice environnementale. Alors que l'innocuité de ces boues et poussières rouges fait toujours débat, et que les mobilisations et actions en justice battent leur plein, cet article, issu d'un travail d'enquête sociologique mené de 2015 à janvier 2019, traite de la manière dont les différents collectifs définissent et plus largement « cadrent » le problème dans l'espace public. Grâce aux approches de la *frame perspective* (Snow, 2001) et aux études sociologiques inscrites dans le courant scientifique de l'*Environmental Justice* (Capek, 1993 ; Taylor, 2000), l'analyse mettra en exergue les principaux points de

divergence ou de convergence entre collectifs et ce qui favorise ou fait obstacle à la mobilisation ainsi qu'à l'émergence d'un cadre d'action collective commun.

3 Après avoir donné quelques éléments du contexte socio-historique sur la production d'alumine à Gardanne, il s'agira de préciser notre cadre d'analyse ainsi que la problématique, puis la démarche méthodologique employée. Les deux dernières parties de cet article seront consacrées pour l'une aux problèmes des rejets d'Altéo, tels qu'ils sont cadrés de manière parfois concurrentielle (en fonction des causes privilégiées), et pour l'autre aux facteurs et processus qui encouragent ou freinent la montée en puissance d'un front anti-rejets uni.

La production d'alumine à Gardanne : éléments de contexte

4 L'usine Altéo appartenant alors au groupe Pechiney s'est établie à Gardanne en 1893 pour produire de l'alumine, en profitant de la proximité des gisements de bauxite, un minerai alors abondant en Provence. Le tarissement des gisements locaux, par la suite, n'éteindra pas la production. Elle sera compensée, entre 1987 et 1992, par des importations en provenance de Guinée, plus riches en alumine[1]. L'usine (figure 1) est devenue depuis premier producteur mondial « d'alumines de spécialité »[2], tandis que les installations industrielles similaires sur Marseille cessaient leur activité (Mioche, 2000)[3]. Grosse pourvoyeuse d'emplois à l'origine, elle a attiré et fixé sur le territoire une population ouvrière, d'origine italienne notamment, qui lui est très attachée. Elle génère aujourd'hui encore 450 emplois locaux directs et, selon la direction de l'usine, 750 en sous-traitance[4], autant de foyers qui vivent dans son voisinage et dépendent de sa vitalité. Mais l'extraction de l'alumine de la bauxite, réalisée grâce au procédé Bayer (soit une dissolution au moyen de la soude, à haute température et pression)[5] produit des résidus rouges et boueux, chargés non seulement en soude, mais également en arsenic, uranium, mercure, thorium, cadmium, titane, chlore, plomb, nickel et vanadium. D'abord stockées le long de la route de Marseille, puis dans des vallons de Bouc-Bel-Air (commune voisine), bientôt saturés[6], les boues rouges sont déversées depuis 1966 en mer, grâce à une canalisation de 54,6 km (dont 46,9 km à terre) qui rejoint la fosse sous-marine de Cassidaigne, au large de Cassis. L'autorisation a été accordée par l'État contre une double garantie, à savoir que les boues déposées ainsi en mer à 320 mètres de profondeur ne pouvaient se mélanger à l'eau et dégrader les paysages côtiers, et qu'elles n'altéreraient en rien la faune, la flore et l'équilibre biologique (Loison et Pezet, 2006). La mobilisation, dès 1963, des pêcheurs soutenus par le maire de Cassis et des écologistes, ne parvint pas à entraver cette autorisation, bien que l'innocuité des boues rouges, attestée par quelques études d'impacts commanditées par l'usine, fasse déjà débat. 80 % des boues rouges seront ainsi évacués en mer, soit 20 à 30 millions de tonnes comptabilisées en 2010. Les 20 % autres sont stockés dans un bassin à terre, à proximité de l'usine, sur le site de Mange-Garri, dans la commune voisine de Bouc-Bel-Air.

Figure 1. L'usine Altéo Gardanne, octobre 2015.



Crédit : V. Deldrève.

5 Installation classée au titre de la protection de l'environnement en 1978, l'usine Pechiney devait, selon la convention de Barcelone de 1975 amendée en 1995, visant à diminuer les pollutions et protéger la mer Méditerranée et l'arrêté préfectoral de 1996, signifiant l'arrêt de tout rejet en mer au 31 décembre 2015, s'engager à stopper ses émissions de boues rouges. À cette fin l'usine s'équipe de filtres presses, financés pour moitié par l'Agence de l'eau, et sépare la matière sèche des boues rouges, contenant la majeure partie des polluants et retenue à terre – sur le site de Mange-Garri (figure 2), de la partie liquide acheminée vers la mer. L'usine développe également, avec les filtres presses[7], une technologie nouvelle de requalification de cette matière sèche (de laquelle la soude est ôtée) en « bauxaline ». Ce matériau, utilisable en couverture de route ou de décharge, ne trouverait cependant que peu de marchés, du fait – dénoncent des collectifs — de sa potentielle toxicité (présence de métaux lourds, de radionucléides)[8].

Figure 2. Entrée du dépôt de Mange-Garri à Bouc-Bel-Air, septembre 2016.



Crédit : V. Deldrève.

6 De 1966 à 2010, si les pêcheurs et écologistes ne cessent toute veille, les questions liées à l'émission et au stockage de résidus sont finalement peu publicisées. Deux évènements concourent à les remettre sur le devant de la scène médiatique.

7 En 2010, suite à une rupture de digue enserrant un bassin de 30 millions de tonnes de bauxite, une coulée de boue rouge fait plusieurs morts, une centaine de blessés et détruit trois villages en Hongrie. Cet accident, médiatisé, alerte une riveraine de Mange-Garri qui communique alors, par voie de presse et de proche en proche, sur les risques inhérents au site de stockage. Second évènement, août 2014, le jeune Parc national des Calanques (créé en 2012 ; figure 3) émet un « avis conforme avec réserve » à la demande de dérogation d'Altéo pour poursuivre durant les 30 années à venir le rejet en mer des émissions devenues liquides, et certes beaucoup moins toxiques que les boues rouges, mais toujours chargées en métaux lourds à des seuils supérieurs à ceux autorisés par la Convention de Barcelone. Cet avis favorable à l'octroi non de 30 mais de 15 années supplémentaires est motivé, selon l'expertise du conseil scientifique du Parc, par les efforts de dépollution des rejets en milieu marin entrepris par l'industriel, et fortement conditionné à la poursuite et au suivi de ces efforts. Il soulèvera cependant l'incompréhension de nombreux usagers et riverains des Calanques, qui dénonceront l'aberration d'un tel accord au regard de la mission de préservation du Parc ainsi que les pressions politiques exercées en soutien à l'activité de l'usine (figure 4).

Figure 3. Le Parc national des Calanques Périurbain de Marseille.



Crédit : R. Cresp et site du Parc national des Calanques.

Figure 4. Affiche anti-boues rouges – De l'usine à la fosse de Cassidaigne.

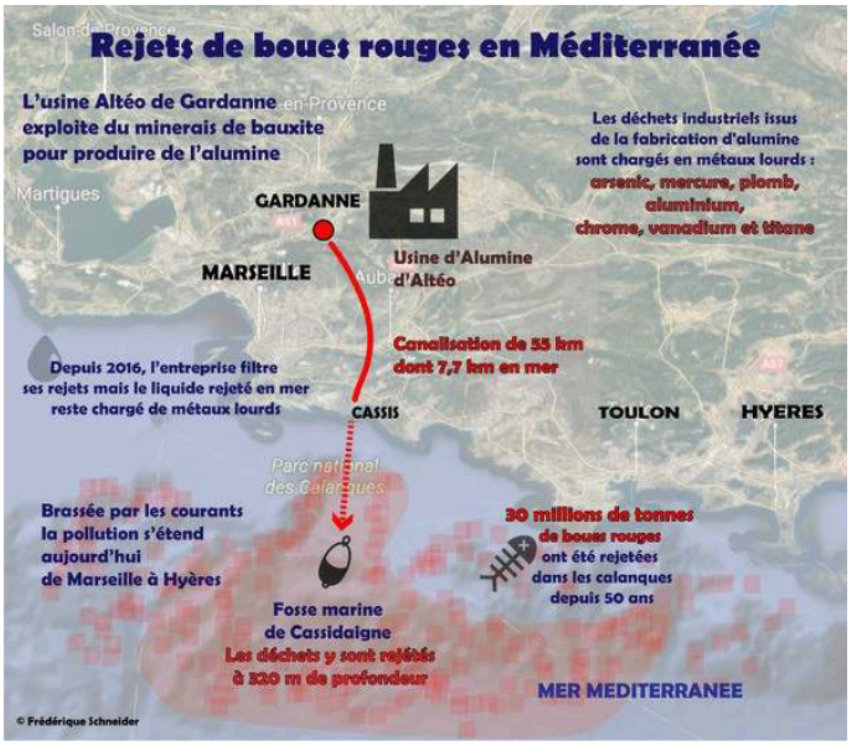

Source : [en ligne] URL : https://www.google.fr/search?q=canalisation+gardanne+fosse+de+cassidaigne

Mobilisations anti-rejets de bauxite : cadre d'analyse et problématique

8 Cet avis, sur lequel le Parc – sous tutelle du ministère en charge de l'écologie – ne sera pas autorisé à communiquer, est le début d'une série de mobilisations collectives d'usagers professionnels et récréatifs de la mer. Elle conduit la ministre chargée de l'écologie à annuler une première enquête publique (mars 2015)[9] et à demander des études d'impact supplémentaires[10] à celles conduites par l'usine et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Le mouvement de protestation s'amplifie en septembre 2015 lors de la seconde enquête publique et plus encore à son issue favorable à la demande d'Altéo[11]. Il ne suffit cependant pas à infléchir la décision du Préfet (arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 n° 2015-1229). Celui-ci octroie 6 années supplémentaires à Altéo et reconduit la concession pour la canalisation sur 15 années – ce qui certes est bien inférieur au délai demandé par la direction de l'usine.

9 Cette mobilisation anti-rejets en mer occultera un temps celle des riverains de Mange-Garri , alors peu nombreux et moins organisés, avant de lui faire écho. Une minorité de résidents de Gardanne, active au sein d'un comité d'intérêt de quartier et d'une association, se joignent dès 2015 à ce second front anti-rejets, promouvant quant à eux une vision plus intégrative des sources de pollution cumulées qui affectent la santé et le quotidien des habitants de leur commune (Altéo, usine de biomasse, centre de stockage des déchets...). Cette vision intégrative alimentera, par la suite, leur capacité de rassemblement[12], tandis qu'à Bouc-Bel-Air la mobilisation progresse parmi les riverains de Mange-Garri sensibilisés par la publicité faite au dépôt, à l'occasion d'un reportage de Thalassa (2016) et d'importantes envolées de poussières rouges provoquées par des épisodes venteux. Leur mobilisation gagne en visibilité et force, avec la création d'une association en 2017, focalisée sur le devenir du dépôt et de ses nuisances.

10 Ainsi depuis 2015, les assemblées, manifestations, pétitions, recours en justice traduisent la détermination de ces différents collectifs à s'opposer à la direction de l'usine Altéo, soutenue quant à elle publiquement par les syndicats ouvriers ainsi que par un élu local et député des Bouches-du-Rhône, fondateur en 2013 de l'Institut national de l'économie circulaire. Cette détermination ne suffira pas cependant à réunir les militants sous une bannière commune, celle d'un large mouvement environnementaliste et antitoxique contre les rejets de bauxite. Très vite les collectifs s'opposent entre eux, voire se divisent en leur sein, sur la définition du problème et la solution à lui trouver. Les conditions et processus d'émergence, de publicisation et de mise sur agenda politique des problèmes publics ont d'ores et déjà fait l'objet de nombreuses études (Cefaï, 1996 ; Deuffic, 2012, etc.). Celles-ci mettent en évidence le rôle, essentiel en la matière, de lanceurs d'alerte (Chateauraynaud et Torny, 1999) ou encore des mobilisations collectives et de l'accès, très concurrentiel, aux médias et scènes de débat public (Champagne, 1999). La définition du problème est dès lors posée comme un objet de lutte en soi (Gilbert et Henry, 2012) et constitue, en effet, un enjeu majeur des débats sur les résidus de bauxite, fortement publicisés depuis 2015. Il s'agit, par conséquent, d'analyser le cadrage opéré par les différents acteurs mobilisés (Snow, 2001). Le cadrage de l'action collective est un travail de signification qui remplit trois fonctions selon D. Snow (2001). Il pose un diagnostic du problème, c'est-à-dire le définit et impute les responsabilités ; propose un pronostic et donc des solutions ; il

fournit enfin une ou des motivations à agir ensemble (la justice, l'environnement, la santé, les générations futures, la responsabilité sociale...). Dans cette même *Frame Perspective*, Mc Adam et al. (1996) ainsi que D. Taylor (2000) montrent que la montée en puissance d'un mouvement social ne dépend pas uniquement des ressources de ses membres (pour importantes qu'elles soient) ni seulement des réseaux de recrutement, mais aussi des opportunités politiques qu'il rencontre et du processus de « cadrage » qu'il opère. Plus le cadrage est flexible et s'appuie sur des cadres et réseaux préexistants, plus il rallie à sa cause, comme en témoigne le rapide déploiement de l' *Environmental Justice* aux États-Unis dans les années 1980 (Snow, 2001 ; Taylor, 2000), puis plus largement dans le monde.

11 Partant de ces lectures qui empruntent à la sociologie de l'action publique et, plus particulièrement à la *Frame Perspective*, nous analyserons, dans un premier temps, les cadrages qu'opèrent les acteurs qui participent à la publicisation du ou des problèmes des boues et poussières rouges d'Altéo. Il s'agira notamment de comprendre ce qui rassemble ces collectifs, comme ce qui les divise (y compris parfois à l'interne), dans la lecture du problème, la définition des solutions et les motivations de l'engagement collectif. Nous posons l'hypothèse que les différences observées entre cadrages ne sont pas réductibles à des stratégies d'opposition ou de démarcation entre acteurs économiques, scientifiques, politiques, collectifs ou leaders. Elles seraient à la fois fonction de l'expérience du préjudice et traduiraient des visions du monde, et plus particulièrement des conceptions du risque, de la technologie, différentes. Cette hypothèse répond pour partie aux critiques adressées aux auteurs de la *Frame perspective*, qui surestimeraient le pouvoir mobilisateur du travail de cadrage, comme sont surestimés les effets d'un slogan publicitaire sur les consommateurs (Le Saout, 1999). Ces critiques invitent à privilégier le travail de fond, de rapprochement « pas à pas » de quelques-uns, leaders qui parviennent à réunir autour d'eux de véritables « communautés de préoccupations » (Olive, 2018). Mais ce travail de concernement « pas à pas » ne s'accompagne-t-il pas d'un travail de production de sens? Notre hypothèse, par ailleurs, place l'expérience et l'épreuve au cœur des controverses environnementales et sanitaires observées, à la manière des pragmatistes (Chateauraynaud, 2015), faisant de leur reconnaissance et évaluation une affaire de justice (Boltanski, 1990). Elle s'inscrit, cependant, dans une perspective plus critique, attentive aux relations de domination, structurelles et intersectionnelles (Fassin, 2015) ainsi qu'aux rapports de pouvoir qui influent tant sur cette expérience que sur sa reconnaissance.

12 Les analogies qui se présentent entre les mobilisations observées autour d'Altéo et celles du mouvement antitoxique, comme ceux du *Love Canal*[13] *et de Carver Terrace*[14], fondateur du courant de *l'Environmental Justice* aux États-Unis, nous ont conduites à mobiliser, dans un second temps, les travaux de D. Taylor (2000 ; 2014) et de S. Capek (1993) sur la montée en puissance du cadre de l'*Environmental Justice* et de la capacité d'agir des mouvements qui s'en réclament, contre les préjudices environnementaux subis. La mise en évidence des facteurs qui contribuent ou freinent cette montée en puissance nous permet d'interroger, par effet de miroir, ceux qui convergent pour limiter ou faciliter la capacité d'action des collectifs contre les rejets de bauxite et l'émergence d'un cadre commun qu'il relève de l'*Environmental Justice* ou lui soit alternatif.

13 En quoi la mise en perspective avec les travaux des sociologues de l'*Environmental Justice* peut-elle être ici pertinente? L'*Environmental Justice* est née en tant que cadre d'action collective, aux États-Unis dans les années 1980 et la mouvance des *Civil Right*s, pour dénoncer la surexposition aux risques industriels et nuisances environnementales des communautés pauvres et de couleur (Bullard, 1990). Le mouvement s'internationalise rapidement[15] et se diversifie, recouvrant une grande diversité de situations de préjudices environnementaux (surexploitation des ressources, pollution de l'eau, des sols, de l'air...) subis par ces populations, minoritaires au Nord, mais majoritaires dans les pays du Sud (Martinez-Alier, 2008). Il se développe simultanément comme un courant scientifique, qui s'emploie à « objectiver » à travers les statistiques et les méthodes de spatialisation les situations de racisme environnemental ou, plus largement, d'inégalités environnementales. Suite à différentes controverses, il se dédie simultanément à l'étude des différents processus qui interagissent dans la formation de ces situations d'injustice (Pulido, 2000). L'analyse des organisations de l'*Environmental Justice*, de leurs caractéristiques et revendications alimente enfin une conception plus intégrative des inégalités environnementales. Celle-ci recouvre non seulement les inégalités de surexposition aux risques ou d'accès aux ressources naturelles, ou encore d'impacts des différents modes de production et de consommation sur l'environnement, mais aussi de capacité à agir pour protéger son environnement et à bénéficier des effets des politiques publiques (Pye et al., 2008). Ces recherches montrent ainsi la pluralité des revendications en termes de justice (Schlosberg, 2007), non seulement distributive (la répartition des maux environnementaux, leur compensation...), mais aussi procédurale (participation aux décisions, recours à la justice...), de reconnaissance (légitimité d'accès aux ressources, à participer en tant que pair à la protection de son environnement...), de fonctionnement ou encore de capacité (de liberté à saisir les possibilités qu'offre un environnement sain et fructueux...).

14 Pour certains auteurs, ce cadre n'a de sens qu'au regard du contexte socio-politique et culturel (l'histoire des rapports entre blancs et minorité afro-américaine notamment) qui l'a vu naître (Fol et Pflieger, 2000), quand pour d'autres il fait écho à une pluralité de situations d'imbrications de différentes formes d'inégalités sociales, culturelles et environnementales (Holifield, 2001 ; Schlosberg, 2007). Nous postulons, à la suite de ces derniers auteurs, la plasticité du cadre et la diversité des langages de la justice environnementale selon les contextes socio-politiques et culturels (Martinez-Alier, 2008). Ainsi, ne s'agit-il pas ici de nier la diversité de ces contextes, mais de s'interroger sur les variables qui, en leur sein, influent sur la capacité d'agir des collectifs et sur l'émergence ou la non-émergence d'un cadre commun.

Méthodologies, aires et populations d'étude

15 L'étude du contexte de production d'alumine à Gardanne et des différentes mobilisations a été réalisée dans le cadre du projet Effijie (ANR Socenv, 2014-2019, Candau et Deldrève coord.) portant sur l'effort environnemental demandé par les politiques de l'eau et de la biodiversité, et plus particulièrement par les jeunes Parcs nationaux issus de la Loi de 2006, comme celui des Calanques. Une enquête sociologique de terrain de type qualitatif[16] a été menée entre septembre 2015 et janvier 2019, recouvrant une quarantaine d'articles de presse, une dizaine de blogues, une soixantaine de courriels, une quinzaine d'observations de manifestations publiques,

scientifiques ou de réunions d'associations ainsi que 34 entretiens semi-directifs auprès de scientifiques, de journalistes, de leaders des mobilisations sociales, de participants. Elle a permis ainsi une analyse des discours des nombreux acteurs partie prenante des débats sur les rejets d'Altéo : collectif (riverains et usagers récréatifs) de défense des Calanques, marins-pêcheurs de Cassis, La Ciotat et Marseille, collectif écologiste, association des riverains de Mange-Garri, comité d'intérêt de quartier et association de Gardanne (résidents dénonçant conjointement les méfaits de l'usine Eon de production de biomasse), élus, syndicats ouvriers, direction de l'usine, journalistes, scientifiques, Parc national des Calanques. Le travail de terrain a été réalisé en plusieurs phases (entre septembre 2015 et septembre 2016 ; entre septembre et décembre 2017 ; en avril et mai 2018 ; en janvier 2019), afin d'actualiser les données et de vérifier nos analyses dans un contexte d'action en train de se faire et d'évolution des mobilisations et alliances.

16 Cette analyse des discours, alliances et oppositions entre acteurs montre la coexistence de différentes définitions du problème, qui elles-mêmes évoluent dans le temps. Pour la mener à bien, nous avons découpé les matériaux écrits ou oraux retranscrits, selon les trois fonctions définies par D. Snow (2001) – de diagnostic (nature du problème, régime de la preuve et attribution des responsabilités), de pronostic (solution) et de motivation (qui peuvent tendre parfois à se confondre). Puis pour chacune d'entre elles, a été élaborée une grille d'analyse thématique permettant de synthétiser, de schématiser et de comparer les différents discours.

17 Nous n'avons donc pas intégré dans l'analyse présentée ici les points de vue moins publicisés du plus grand nombre des résidents et ouvriers de Gardanne, non mobilisés, et pour certains hostiles à toute mobilisation[17]. Cet article, par ailleurs, ne rendra pas compte des cadrages opérés par les acteurs soutenant publiquement Altéo, excepté pour les effets induits sur les mobilisations anti-rejets. Ces choix visent à répondre le plus précisément possible à la problématique de cet article, focalisée sur la diversité des cadres d'action des collectifs anti-rejets et la non émergence d'un front uni, sans perdre le lecteur dans une présentation qui se voudrait exhaustive du système complexe d'acteurs et de définitions associées. Car il n'y a pas dans cette affaire Altéo, un public pour l'autorisation accordée à l'usine et un contre, mais une diversité de publics et d'arguments pour et contre.

Le problème des rejets d'Altéo : des cadrages concurrentiels?

18 Sans nier la matérialité des problèmes des boues et poussières rouges de Gardanne, l'approche constructiviste adoptée a le grand intérêt de mettre au jour les mésententes (Rancière, 1995) entre acteurs partageant pourtant un même positionnement d'indignation face à la dérogation accordée à Altéo de poursuivre ses rejets en mer.

Diagnostic premier : la nature du problème, des préjudices

19 En 2015 semblent coexister deux problèmes distincts, presque concurrents. Le plus publicisé, alors que l'échéance de l'autorisation accordée à Altéo fixée au 31 décembre approche, est celui des boues rouges. Il est porté par la mobilisation des pêcheurs professionnels, une association écologiste et un collectif de défense des Calanques

(rassemblant plusieurs associations d'usagers récréatifs et de riverains), en réaction à l'avis réservé, mais néanmoins favorable du Parc national des Calanques et bientôt imité par la commission d'enquête publique, à la poursuite des rejets désormais filtrés et liquides d'Altéo en mer. Ce premier front anti-rejets, dont font partie quelques membres du Conseil économique social et culturel[18] et du Conseil d'administration du Parc en désaccord avec l'avis majoritaire, dénonce de manière unanime la pollution aux métaux lourds causée par les boues rouges rejetées dans la fosse de Cassidaigne durant près de 30 ans (figure 5). Il publicise les dégâts occasionnés sur toute la chaîne trophique du milieu marin et les composants encore éminemment polluants des rejets liquides, que l'usine présente publiquement comme étant de l'eau :

> « 270 m3 par heure sur 364 jours, 25 à 32 millions de tonnes déversées dans la mer (...) « Il y a du vanadium, de l'uranium, du cadmium, du mercure, du plomb ; il y en a 7 au-dessus des normes sanitaires! Il y a 6 fois le taux de radioactivité admissible » (Pêcheur, La Ciotat, entretien septembre 2016).

Figure 5. Affiche Anti-boues rouges, rassemblement Luminy, septembre 15.



Source : [en ligne] URL : https://www.notre-planete.info/actualites/4397-boues-rouges-pollution-Mediterranee

20 Le second problème, presque occulté alors dans l'espace public par celui des boues rouges en cœur de Parc, ou du moins relégué au second plan, malgré la mobilisation précoce de riverains du dépôt de Mange-Garri (2010) et l'audience que leur accordent deux journalistes, est celui des poussières rouges[19]. Décrites comme toxiques, radioactives, dangereuses pour l'environnement et la santé, elles se diffusent, volatiles, dans les jardins avoisinants : « *ça s'infiltre partout, dans nos maisons et dans nos corps* » (riveraine, entretien septembre 2016). Le dispositif participatif, d'alerte et d'actions auquel s'engage Altéo dès septembre 2015[20] semble inefficace.

21 Dès les premières mobilisations, les deux journalistes et le leader de l'association écologiste susmentionnés définiront explicitement les effets des rejets en mer, du dépôt à terre et de l'activité de l'usine Altéo comme les dimensions d'un même problème public. Ils y intègreront également les dangers liés à la soude, utilisée dans la fabrication de l'alumine, tant pour les riverains de l'usine[21] que pour les ouvriers qui la manipulent. Pourtant la dichotomie terre/mer restera prégnante dans les discours. Ceux des pêcheurs tout d'abord, qui dénoncent le préjudice subi par la Méditerranée et les familles qui en vivent, au profit du maintien d'une activité industrielle et de l'emploi à Gardanne. Rappelons ici que plus de 50 km séparent Gardanne de son exutoire en mer. Par ailleurs, les riverains de Mange-Garri et de Gardanne mobilisés, pour solidaires qu'ils soient avec les pêcheurs et les récréatifs des Calanques, ont le sentiment d'avoir été sacrifiés aux intérêts de celles-ci et au label Parc national lors de l'installation des filtres presses. La matière solide et toxique dont les rejets liquides sont séparés avant de rejoindre la mer vient, en effet, grossir chaque jour un peu plus le dépôt :

> « Ils ont déplacé la pollution de la mer vers la terre (…), si c'est propre à la mer, le sale il vient ici, il ne disparaît pas comme par enchantement » (riverain de Mange-Garri mobilisé, interview télévisée, 2016[22]).

22 Paradoxalement, selon les collectifs anti-rejets en mer, cette opération aggrave le problème en Méditerranée plus qu'elle ne le résout. Car les rejets liquides, pour moins polluants qu'ils soient, sont aussi plus solubles en mer que les boues rouges envahissantes, mais relativement compactes. Par ailleurs, dire que la pollution est réduite de 90 %, grâce aux filtres presses, «*n'a aucun sens statistique, physico-chimique ni biologique*», pour le collectif de défense des Calanques, au regard de la « *démesure des rejets* » (270 m3 par heure) et de la concentration de polluants rémanents tout au long de la chaîne trophique[23]. Par ailleurs, poursuit-il, la dérogation accordée à Altéo par le Préfet pour 6 ans supplémentaires l'autorise à rejeter des concentrations toujours plus importantes que ne le permet en principe l'arrêté ministériel de 1998 : l'aluminium 245 fois plus, la DCO 64 fois plus, l'arsenic, 34 fois plus, etc.[24]. Ainsi, les préjudices que dénonce l'ensemble des mouvements anti-rejets ont pour point commun de tendre à s'aggraver avec l'installation des filtres censés les réduire et de revêtir des dimensions à la fois écologiques, sanitaires et économiques.

23 Si la presse et le collectif écologiste soulignent fortement cette imbrication des différentes dimensions et la menace consubstantielle de contamination de la nappe phréatique située sous le site-dépôt non étanche de Mange-Garri, les autres mouvements, quant à eux, tendent à hiérarchiser les préjudices.

24 Pour les collectifs-mer, le problème est avant tout écologique et en grande partie irréparable. La fosse de Cassidaigne constitue « *un entonnoir qui canalisait, qui drainait les éléments nutritifs, qui sont à la base de la chaîne alimentaire* » (pêcheur porte-parole, entretien 2016). Aussi dénoncent-ils, de concert, les effets de cumul des rejets liquides et de 40 ans de rejets de boues rouges, « *l'addition des charges* », « *le risque de perturbation endocrinienne* » pour les espèces marines et de « *catastrophe majeure* » au regard du mauvais état de la canalisation qui conduit les rejets au cœur de la fosse de Cassidaigne. En second lieu, le préjudice revêt des dimensions économiques : les pêcheurs pâtissent à la fois de la réduction de leur zone de pêche[25], de la dégradation du milieu marin ainsi que de la qualité et de l'image des produits de la mer. Viennent enfin les dangers sanitaires liés à la consommation du poisson contaminé par les émissions toxiques,

dangers sous-évalués et relatifs aux caractéristiques sociodémographiques et trajectoires personnelles des consommateurs — « *ce n'est pas la dose qui fait le poison* » (collectif de défense des Calanques, réunion septembre 2015).

25 Aux yeux des premiers riverains mobilisés prime la reconnaissance des conséquences sanitaires de la pollution environnementale – « *des cancers, la maladie de Charcot, des problèmes de thyroïde* » et les nuisances quotidiennes qu'ils subissent : « *les poussières rouges s'infiltrent partout chez nous* ». La détérioration du cadre de vie à Gardanne, du site de Mange-Garri est également lue au prisme de l'écologie : « *ce n'est pas étanche et soi-disant ça ne toucherait pas la nappe? [...] et vous avez vu l'état de ces pauvres arbres*! » (riveraine de Mange-Garri, marche à proximité du site, 2016) Cette lecture du problème monte en puissance dans les années qui suivent, mais scinde aussi le collectif : une partie des riverains mobilisés veulent s'en tenir à la dimension territoriale et locale du problème de pollution – au devenir du site de Mange-Garri, quand d'autres, plus proches du collectif écologiste, en défendent une vision plus globale « *ce n'est pas que le problème de Mange-Garri, c'est un problème environnemental beaucoup plus important que ça* » (riveraine de Mange-Garri, entretien janvier 2019). La question de l'impact sanitaire des poussières rouges, première et fortement mobilisatrice, divise également le collectif : les uns restent sceptiques, parmi lesquels ingénieurs et cadres supérieurs à la retraite qui privilégient une vision experte du « dossier Altéo » et relèvent la « *nature non concluante des études d'impacts sanitaires* » ; les autres, parmi lesquelles les résidentes fondatrices du collectif, restent foncièrement convaincues des risques sanitaires encourus.

26 Ainsi entre 2015 et 2019 apparaissent d'autres lignes de clivage que celle entre terre et mer, sur la dimension locale ou globale du problème environnemental dénoncé ou encore sur le régime de la preuve en matière d'impacts sanitaires et écologiques.

Diagnostic-suite : régime de la preuve et attribution des responsabilités

27

28 Pour les résidentes susmentionnées et les Gardannais mobilisés, «*la preuve est sous les yeux*». Cette preuve est celle de maladies rares ou cumulées dont les riverains de Mange-Garri souffrent ou des nuages de poussière, photographiés ou filmés (figure 6) au-dessus de leurs demeures, voire encore de témoignages écrits, illustrés, sur la difficulté à vivre avec cette nuisance et le bruit des filtres presses :

> « Mon mari [celui-ci souffrant se déplace en fauteuil roulant et a une autonomie respiratoire de 3 heures] a la maladie de Charcot. À l'hôpital on lui a demandé s'il avait travaillé dans une industrie lourde... Il était employé de mairie » (riveraine de Mange-Garri, entretien septembre 2016).
>
> « J'ai eu des maladies neurologiques, plusieurs cancers, dont des poumons (...) On est tous, tous malades dans le voisinage » (riverain également mobilisé, décédé en 2018, entretien septembre 2016).

29 De même lors d'une manifestation sur le site de Mange-Garri (septembre 2016), un médecin témoigne :

> « Je me baigne depuis 50 ans entre Cassis et la Ciotat et souffre de fatigue chronique. On s'est aperçu que c'est dû à un empoisonnement à l'arsenic ».

Figure 6. Lotissement proche du site de Mange-Garri, envolement de poussières rouges par grand vent, mars 2018.



Crédit : JC Monet.

30 Ces épreuves témoigneraient sans équivoque de la matérialité du préjudice subi. Selon une grande partie des riverains mobilisés, elles suffisent à la connaissance de ce préjudice - « *pas besoin d'études, on sait!* », mais pas à sa reconnaissance par les scientifiques et politiques - « *ça ne compte pas pour eux, mais que faut-il comme preuve?* » (entretien riverain de Mange-Garri, septembre 2016), d'où la nécessité des études scientifiques (voir *infra*).

31 Cette matérialité du préjudice est également sans équivoque pour les pêcheurs, qui se défient pour nombre d'entre eux des scientifiques. La couleur et l'engluement des filets déployés dans ou à proximité de la fosse, ou encore des rares poissons qui y ont été prélevés font figure de preuves tangibles (figure 7).

Figure 7. Squale pêché dans la fosse, remis aux autorités par les pêcheurs.



Source : [en ligne] URL : https://blogs.mediapart.fr/michel-mazzoleni/blog/200715/boues-rouges-le-squale-juvenile-remis-aux-autorites

32 Les collectifs écologistes et de défense des Calanques s'appuient certes sur ces expériences,[26] mais plus encore sur les preuves scientifiques que permet de mobiliser leur capacité d'expertise :

> « Lorsque j'étais encore en activité, mon laboratoire avait clairement démontré la contamination des dauphins et des oiseaux de mer par les métaux toxiques pouvant aller jusqu'à la mort de ces prédateurs situés en bout de chaines alimentaires (...) » (leader du collectif de défense des Calanques, courrier[27]).

33 Ces deux collectifs ont également pour point commun de dénoncer avec virulence les biais méthodologiques des protocoles scientifiques jusqu'ici mis en place : pour les prélèvements sur les poissons, commandités par Altéo, ou encore pour les capteurs (destinés à mesurer l'impact des poussières) qui ne seraient pas placés aux endroits les plus pertinents. Ces erreurs répétées, loin d'être neutres, conduiraient, selon eux, à minimiser les méfaits des perturbations occasionnées et du danger encouru. Tous deux remettent ainsi en cause la scientificité, l'indépendance voire l'honnêteté, de certains avis favorables à la poursuite des activités d'Altéo, tels ceux émanant de son conseil scientifique ou encore du BRGM[28]. Les deux collectifs, enfin, s'investissent d'une mission de dévoilement des « fausses informations » et de rétablissement de la vérité scientifique :

> « *La vérité, c'est la méthode scientifique* » (leader du collectif de défense des Calanques, biologiste marin à la retraite, rassemblement à Luminy, septembre 2015) ;
> « (...) Nous on a mené des analyses avec la CRIIRAD[29] et avec le laboratoire Analytika[30], tout simplement pour faire pression sur le ministère et pour prouver la toxicité de ces boues. Chose qu'on a faite et grâce à ce travail on a eu gain de cause et le ministère a missionné aussi l'ANSES et l'IFREMER qui sont allés complètement

> dans notre sens[31], puisque l'ANSES nous a dit que l'industriel minorait ses chiffres, notamment à l'exposition à la contamination potentielle alimentaire pour les gens qui mangent du poisson, de dix à mille fois ils ont minoré les chiffres, pour l'exposition aussi bien au mercure, à l'arsenic, et au plomb » (leader du collectif écologiste, géographe, FR3 Provence Alpes, débat « Autorisation de polluer? », janvier 2016).

34 C'est, en outre, également sur le registre scientifique que ces collectifs s'opposent l'un à l'autre, s'accusant respectivement d'incompétence et de desservir la cause en conséquence…

35 Quant aux causes et responsabilités, elles ne soulèvent aucun doute et divisent peu. Pour l'ensemble des collectifs anti-rejets, l'industrie est à l'origine de tous ces maux. Selon le leader de l'association gardannaise, « *c'est la faute aux multinationales, ils siègent ici, mais leur argent va ailleurs* » (entretien, septembre 2016). Ce n'est pas seulement Altéo qui est accusé, mais antérieurement Pechiney qui s'est démis de l'usine et de ses responsabilités en la revendant à Rio Tinto (2007) avant qu'elle soit rachetée par un fonds de pension américain (2012) : « *on en veut aux actionnaires, pas aux salariés* » (pêcheurs Cassis-La Ciotat, entretien, octobre 2016). Les ouvriers sont les premières victimes de la pollution, mais en sont aussi, selon certains pêcheurs, co-responsables lorsqu'ils « *acceptent de polluer la mer* », de « *polluer chez leurs voisins pour sauver leurs emplois* » (entretien pêcheur, juin 2016). Une étude des montages financiers sur lesquels repose aujourd'hui l'activité de l'usine a été réalisée par un expert en finance du collectif de défense des Calanques, lui-même habitant une commune proche de Bouc-Bel-Air et de Gardanne. Elle réunit les divers opposants dans la crainte que ce montage éphémère, grâce auquel Péchiney et Rio Tinto « *ont organisé leur insolvabilité* », laisse à court terme des friches industrielles extrêmement polluées sans personne contre qui se retourner pour demander réparation (expert en finance, entretien septembre 2016).

36 Le leader du collectif de défense des Calanques souligne la schizophrénie de l'État, qui crée un Parc d'un côté et autorise à polluer de l'autre, une schizophrénie qu'incarne le duel entre Ségolène Royal, alors ministre de l'Écologie opposée à la dérogation, et Emmanuel Valls, premier ministre qui l'octroiera[32]. Ce collectif insiste également sur la grande responsabilité des scientifiques « *impliqués dans l'affaire Altéo* », en tant que membres de son conseil scientifique ou auteurs des études menées, et plus encore sur celle du conseil scientifique du Parc national qui « *a failli à sa mission de préservation des Calanques* », en ne s'opposant pas à tout rejet néfaste et interdit par la Loi[33]. Les pêcheurs partagent ce point de vue – « *on ne reconnait plus le Parc, c'est un non-sens* » (porte-parole pêcheur, entretien octobre 2015). L'ensemble des opposants dénoncent le manque d'indépendance et d'honnêteté de certains scientifiques ainsi que la responsabilité des élus qui défendent les intérêts liés de la production d'alumine[34], portent le projet d'économie circulaire[35] ou octroient dans leurs communes des permis de construire dans des zones à risque, tout en percevant une taxe professionnelle de la part d'Altéo. Le collectif écologiste dessine alors les contours d'une forme de coalition politico-industrielle contre les citoyens dupés par les « *campagnes de désinformation* » servant les intérêts économiques de l'usine et de ceux qui la soutiennent.

37 La question des responsabilités et de la matérialité du problème dessinent un front uni, mais ce qui fait problème pour les différents collectifs tend à les diviser (terre/mer), y compris à l'interne (global/local, sanitaire ou non…). Pour autant les diagnostics ne sont pas irréconciliables et tendent même à se fondre dans un cadre unique, sous l'impulsion conjointe des journalistes et du collectif écologiste, dont le slogan « Boues

rouges toxiques ni en mer ni à terre » se diffuse dans l'espace public. Une ligne de fracture se dessine cependant dès le début des mobilisations entre ce dernier et le collectif de défense des Calanques sur ce qui fait science et conditionne la reconnaissance de leur expertise respective. Leurs divergences ne sont pas sans créer de tension au sein des autres collectifs (dont le jeune collectif de riverains de Bouc-Bel-Air) et apparaissent, plus profondes encore, dans les solutions envisagées.

Pronostic — quelles solutions?

38 Tous les collectifs se fondent, pourtant, sur l'idée que la mobilisation participe de la solution. La logique d'*empowerment* est fortement à l'œuvre dans les mouvements des riverains de Gardanne et de Mange-Garri qui se définissent comme des « *citoyens de seconde zone* » pâtissant du manque de soutien des élus, des scientifiques, et de la défiance ambiante. Cette situation asymétrique – « *On se sent tout petit* » (résidente de Bouc-Bel-Air [36], septembre 2016), accentuée par les ressources réunies par l'usine (moyens financiers, avocats…), les aurait dans un premier temps découragés de porter leur cause devant un tribunal, voire même à porter plainte à la gendarmerie (entretiens septembre 2016). En 2018, cependant, l'association de Bouc-Bel-Air nouvellement constituée dépose un recours en justice contre les envolées de poussières liées du dépôt de Mange-Garri. Au côté du comité d'intérêt de quartier de Gardanne, elle est, par ailleurs, investie dans un rôle de veille et d'alerte, et représentée au sein de la commission de suivi de site d'Altéo[37]. Deux de ses membres ainsi qu'un pêcheur, félicités par le collectif écologiste, démissionneront finalement de cette commission (début 2019), pour protester contre « l'inefficacité » et la « manipulation » que représenterait cette forme de concertation instituée.

39 Pour l'ensemble des riverains et pêcheurs mobilisés, il relève de leur responsabilité, en tant que premiers concernés, de s'engager, d'informer et de s'organiser d'une manière ou d'une autre pour contraindre les politiques « à bouger », ce que ces derniers ne feraient sans pression. Le collectif écologiste propose cependant les contours d'une mobilisation beaucoup plus large : celle de tous les citoyens, qui pour ne pas être directement exposés, doivent néanmoins se sentir également concernés par les conséquences de cette activité, d'où plusieurs pétitions circulant sur le web. Il s'attribue un rôle de leader dans les mobilisations anti-rejets, rôle qu'il dispute au collectif de défense des Calanques, auteur de plusieurs courriers adressés aux premiers ministres successifs. Chacun de ces collectifs entama en 2016 des procédures judiciaires distinctes, déposant simultanément un dépôt de plainte à Bruxelles contre l'État français. Les ONG Surfrider and Sea Sheperd figurent également parmi les premiers plaignants. La solution est pour tous, d'appliquer la Loi (Convention de Barcelone, décret, parc national…) et de cesser tout rejet en mer en conséquence :

> « Le Parc national doit se réunir à nouveau, avec les nouveaux éléments qu'on a portés à sa connaissance. C'est un avis conforme. S'il est contre, c'en est fini les rejets » (collectif de défense des Calanques, rassemblement, Luminy, septembre 2015).

40 Dans cette perspective, le collectif de défense des Calanques se positionne progressivement comme médiateur et acteur du changement. Il contribue à la commission de suivi de site afin de « *presser l'usine de ses questions* », en regrettant que sa participation en tant qu'expert n'ait pas été retenue au sein du comité de

surveillance et d'information des rejets en mer (CSIRM)[38]. Il propose, par ailleurs, d'accompagner l'usine sur la voie de l'écologisation :

> « Considérant les retards de l'industriel Altéo à se doter d'une infrastructure de dépollution totale de ses effluents liquides [le collectif] a pris l'initiative de mettre en relation le Directeur de l'usine de Gardanne avec les représentants de la société A. spécialisée dans la mise en place de stations d'épurations industrielles (…) Notre démarche a toujours été de dénoncer les atteintes à l'environnement naturel, mais aussi à proposer des solutions concrètes » (L'Echo des Calanques, 2017, p. 2).

41 Là est la plus fondamentale des différences entre les collectifs en présence. Pour le collectif de défense des Calanques, les solutions techniques disponibles sont encore insuffisantes à ce jour et non reliées entre elles. L'investissement et l'effort technique requis (comme l'installation d'une station d'épuration industrielle) nécessitent l'octroi d'« *un sursis de 2 ou 3 ans* ». Le collectif encourage, par ailleurs, l'usine à poursuivre des investigations pour produire de l'hydrotalcite dans son enceinte, valorisable sur le marché, et ainsi fermer définitivement la canalisation[39]. Bien qu'il s'en défende au regard du faible crédit qu'il accorde au conseil scientifique du Parc national, la confiance que ce collectif voue aux progrès technologiques à venir n'est pas sans rappeler celle des membres de ce conseil, à la différence notable certes que ces derniers visent une « *dépollution progressive des rejets* » plus que l'arrêt rapide de toute émission (entretiens, mai 2017).

42 À l'opposé, pour le collectif écologiste et les pêcheurs, des solutions techniques plus douces existent d'ores et déjà, tel le lagunage. Elles représentent néanmoins un coût financier auquel ne consentirait jamais l'usine sans pression. Aucun délai n'est acceptable « *zéro-délai* », « *la menace à l'emploi n'y change rien* », « *pas dans 6 ans, pas dans 2 ans, c'est maintenant qu'il faut agir* » (leader pêcheur, La Ciotat, entretien novembre 2016). La solution n'est pas dans les progrès techniques à venir : les freins à lever sont économiques et politiques. L'économie circulaire est « *un leurre* », « *une idéologie* » pour preuve la composition polluante de la bauxaline qui la rendrait inutilisable : « *un marché sans débouché* ». L'avenir même de la production d'alumines de spécialité à Gardanne interroge au regard de la « *vétusté* » de l'usine qui se présente pourtant comme « *à la pointe de la technologie* » (différentes interventions publiques du leader du collectif écologiste, 2015-2018).

43 Les riverains, quant à eux, considèrent que le savoir, qu'il soit vernaculaire ou scientifique, est émancipateur et doit circuler. Le manque de preuves scientifiques ne doit pas cependant retarder l'action « *il est urgent d'agir, toutes ces études prennent du temps* » (riverains Gardanne, entretien septembre 2016). Si le doute subsiste, alors, que soit appliqué « *le principe de précaution* »[40]. Leur demande d'étude – « *Il nous faut des études en toxicologie et en épidémiologie* », se précise en 2017 suite au retentissement d'une recherche participative menée sur la santé auprès des habitants de la commune industrielle de Fos-sur-Mer et avoisinante de Saint-Louis-du-Rhône[41]. Soutenus par le collectif écologiste, ils réclament la réalisation d'une étude similaire qui les associerait et pourrait sous deux ans produire des résultats conclusifs. L'objectif est d'acquérir des connaissances scientifiques qui valident leurs observations, expériences, et de les publiciser pour contraindre les politiques à l'action.

44 Enfin, en termes de solution, si l'option « filtres presses et recyclage de la bauxaline » ne les convainc pas, du moins attendent-ils que des techniques d'épuration complète soient rapidement mises en œuvre. La fin des rejets ne doit pas signifier la fin de l'emploi, pour autant « *le maintien de l'emploi ne doit pas se faire au prix de la santé* »

(expression récurrente dans les entretiens). Au-delà de ce consensus réapparaît la ligne de clivage précédemment soulignée au sein même des collectifs riverains. Les uns, notamment parmi lesquels anciens ingénieurs ou cadres du secteur secondaire, « *parce que la production d'alumine est aujourd'hui indispensable* », proposent de délocaliser la production à Fos-sur-Mer (commune industrielle de la Région) ou en Guinée, afin d' « *éviter le transport de la bauxite* » qui pourrait ainsi être transformée sur place ainsi que ses déchets « *stockés à proximité des mines* », sous condition toutefois d'une « *amélioration des normes réglementaires* » (membre d'un collectif riverain, entretien janvier 2019). Pour les autres, dont les fondatrices et fondateurs des collectifs anti-rejets à terre, il ne s'agit pas de « *déplacer le problème* », au risque de l'aggraver en Guinée. Il y a « *urgence* », au regard de la gravité des préjudices, à changer de procédé – « *le procédé Bayer est obsolète* », « *il faudrait une usine neuve* », plus « *safe pour les ouvriers* » (membre d'une association de Gardanne, entretien 2016). En 2017, le vocabulaire de la « vraie » transition écologique monte en puissance.

Les motivations de l'engagement

45 Ainsi la motivation première est-elle pour chacun des collectifs la dénonciation des préjudices et de leur extrême gravité. Tous parlent de « *crime contre l'environnement* », recourant à des procédés d'amplification (Taylor, 2000) et « motifs rhétoriques » propres à mettre en exergue la dimension morale de leur cause (Ibarra et Kitsuse, 1993 ; Taylor, 2000) : « c'est *toute la Méditerranée qu'on empoisonne* » (pêcheur, réunion à Luminy, septembre 2015), mais aussi « *la santé des populations qu'on sacrifie à des intérêts économiques* » (associative, réunion publique à Gardanne, novembre 2017), voire à des « *intérêts étrangers* » — en référence au fonds de pension américain propriétaire d'Altéo — ou internationaux liés au commerce de la bauxite (membre d'un collectif de riverain de Mange-Garri, entretien janvier 2019). L'un de nos interviewés parmi les pêcheurs qualifie Gardanne de « *lieu de crime* ». L'expérience des grandes catastrophes, telle celle de L'Erika, La Hongrie, Seveso en Italie, Bhopal en Inde, ou encore en France l'affaire de l'amiante, font figure de références à l'aune desquelles mesurer la gravité du danger encouru : *« on a eu de l'amiante dans les années 60 à La Ciotat, on compte nos morts maintenant! C'est des bombes à retardement ces choses-là »* (pêcheur, La Ciotat, entretien novembre 2015). Lorsque la mobilisation s'amplifie à Bouc-Bel-Air en 2017 et 2018, le motif de la « crise sanitaire », sans faire l'unanimité, sensibilise fortement les riverains et les associations de Gardanne et des communes voisines, telle Simiane.

46 Selon les différents collectifs engagés, cette gravité est « *invisibilisée* » par les discours et données, rassurants et « trompeurs », communiqués par l'usine :

> « *On nous embrouille volontairement* » (riverain de Mange-Garri, entretien octobre 2016) ;
> « *si c'est de l'eau*[42] *dans leur bocal qu'ils la boivent!* » (pêcheur, La Ciotat, entretien novembre 2015) ;
> « si c'est de l'eau pourquoi on irrigue pas avec? C'est prendre les gens pour des idiots! » (résident mobilisé de Gardanne, entretien octobre 2016)

47 La lutte contre la désinformation est ainsi le *leitmotiv* du collectif écologiste qui étaye le plus l'hypothèse de la coalition politico-industrielle, hypothèse à laquelle chacun adhère au moins en partie. Cette adhésion est nourrie par le sentiment d'« *être pris au piège* » (résident de Gardanne, entretien novembre 2017). Certains faits, publicisés début 2016, ajoutent à la défiance comme l'octroi par arrêté préfectoral de

l'autorisation d'occupation du domaine public maritime pour le maintien de la canalisation sous-marine sur une période de 15 ans, qui laisse à penser une reconduction possible de la dérogation de 6 ans accordée à Altéo pour rejeter en mer.

48 Un double sentiment de trahison émane des discours. La première des trahisons proviendrait de Pechiney et des scientifiques de renom, qui avaient garanti dans les années 1960 que les boues étaient inoffensives pour le milieu naturel et resteraient « *à mille mètres de profondeur* » (où se situe le point de rejet), sans se diluer, ni se propager. Selon un pêcheur en activité :

> « Au jour d'aujourd'hui, les engins sont englués à cent dix-sept, cent vingt, cent vingt-deux mètres, ça dépend le versant » (entretien octobre 2016).

49 La seconde trahison, plus récente, est imputée au Président de la mission de création du Parc national des Calanques — élu d'arrondissement de Marseille, et à l'État. Tous deux auraient garanti aux pêcheurs[43], opposés à la création du Parc et de zones de non pêche en son sein (aucun prélèvement autorisé), que la naissance de ce dernier signerait l'arrêt des boues rouges :

> « ils nous ont dit que la naissance du Parc des Calanques sera synonyme d'arrêt des boues rouges… En effet ce ne sont plus des boues, mais les rejets continuent, on s'est fait avoir » (pêcheur, La Ciotat, entretien octobre 2016).

50 L'installation des filtres presse subventionnée par l'Agence de l'eau (Barraqué, 2017) indigne tout autant : « *de la captation abusive d'argent public* » par une entreprise qui « *continue à polluer* » et n'investirait pas pour moderniser son entreprise, ni changer la canalisation usagée et percée :

> « *elle est faite pour durer 20 ans, ça fait 50 ans qu'elle est là* » (un plongeur ayant filmé la canalisation, rassemblement à Luminy, septembre 2015).

51 Le leader du collectif de défense des Calanques résume ainsi son indignation :

> « Cette situation est inadmissible, intolérable, scandaleuse et incompatible avec la loi qui régit les Parcs nationaux, la Loi littoral, le code de l'environnement, le droit européen et la convention de Barcelone. Nous sommes à l'ère de l'illogisme le plus flagrant » (compte rendu de la commission de suivi de site, septembre 2016).

52 Cette colère que partagent les riverains, qui se sentent trahis quant à eux par la direction de l'usine ainsi que par les élus locaux qui la soutiennent, devient exaspération lorsque ceux-ci communiquent sur le fait que le problème est résolu grâce aux filtres presses :

> « *Le problème sera résolu, quand les fonds seront propres*! » (représentant pêcheur, La Ciotat, entretien septembre 2015)

53 Pour beaucoup, « *le mal* » est en grande partie « *irréparable* » (pêcheur de Marseille ; riverains de Gardanne et de Mange-Garri, entretien septembre et octobre 2016). « *La plupart des polluants sont peu ou pas biodégradables et sont donc quasi indestructibles* » (collectif de défense des Calanques, Echo des Calanques, mars 2017). Plus encore, poursuit le leader du collectif écologiste, « *on est dans une dynamique tout simplement de reproduction de ce problème* » ; « *il est déjà trop tard* » (FR3 Provence Alpes, débat « Autorisation de polluer? », janvier 2016).

54 L'ensemble de ces acteurs se mobilise ainsi pour stopper cette dynamique néfaste :

> « L'immense nappe de boues rouges qui asphyxie les fonds marins à partir de quelques kilomètres du rivage, a drastiquement diminué, pour des siècles ou des millénaires, les ressources dont disposaient pêcheurs professionnels et amateurs. Mais hors de cette nappe, ainsi qu'en surface, il reste du poisson consommable, et il faut le défendre vigoureusement contre la prolongation des rejets toxiques »

(collectif de défense des Calanques, compte-rendu de la commission de suivi de site, septembre 2016).

55 L'attachement au milieu naturel est l'une des fortes motivations à s'engager :

> « Je vois ça depuis des années, mais je n'arrive toujours pas à m'y faire. C'est abominable, quand on voit ces pauvres arbres morts, cette terre toute souillée » (riveraine Mange-Garri, Grand soir 3, décembre 2015) ;
> « c'était la campagne achetée par mon père […] voilà mon petit paradis perdu! » (résidente de Gardanne sur sa propriété, entretien septembre 2016)

56 Cet attachement se double parfois d'un sentiment de redevabilité — *« Mais moi la mer elle me nourrit depuis des années »* (représentant pêcheur, La Ciotat, entretien septembre 2015), ou *a minima* de responsabilité morale en tant que témoin des atteintes portées à un environnement familier.

57 Pour les plus âgés, premiers à s'être mobilisés, il est trop tard pour qu'eux-mêmes puissent bénéficier d'une amélioration de leur environnement, au regard du temps nécessaire à la réparation, voire – en ce qui concerne les premiers riverains de Mange-Garri, de leur état de santé précaire. Mais tous expriment un devoir au regard les enfants, des générations à venir et la nécessité de mobiliser les plus jeunes :

> « Il y a des jeunes, des permis d'accorder pas très loin d'ici. Il faut les informer, qu'ils se mobilisent » (riveraine de Mange-Garri, entretien septembre 2016).
> « Alors? On fait quoi? L'autruche? Mais ça ne nous appartient pas, ça appartient à nos enfants » (pêcheur, La Ciotat, entretien octobre 2015).

58 La conviction des résidents et pêcheurs que ces atteintes à l'environnement léguées aux générations futures affectent directement riverains et pêcheurs, leur santé, leurs ressources, *a minima* leur cadre de vie et de travail, leurs patrimoines ou revenus, nourrit un sentiment de fusion entre la défense de leur sort et la cause environnementale, locale, voire au-delà pour quelques-uns d'entre eux, rappelant notamment l'impact en CO2 de l'importation des matières premières en provenance d'Afrique. Cette caractéristique apparente indubitablement ces mobilisations locales aux mouvements de justice environnementale[44].

59 Il en est de même du rôle qu'elles investissent dans la dénonciation, connaissance et résolution des problèmes dont ils se sentent victimes. Le sentiment d'être « *en première ligne* » nourrit celui d'être victime d'une injustice. Ainsi les résidents de Gardanne et riverains de Mange-Garri se disent déconsidérés, tels des « *citoyens de second rang* », sacrifiés aux intérêts de la production nationale d'alumine et des actionnaires. Les pêcheurs, quant à eux, vivent comme une iniquité de traitement, voire une dépossession, la dérogation consentie à Altéo dans les eaux du Parc national, où ont été créées plusieurs zones où toute pêche est interdite :

> « Le Parc national donne un droit de polluer dans des zones qui sont à nous » (pêcheur, Marseille, entretien mai 2017).
> « Nous avons perdu notre plus beau territoire de pêche. On pêchait des langoustes, on pêchait des lottes, on pêchait des dorades roses, on pêchait des congres, et aujourd'hui on est obligé de partir dix mille dans l'est, ou dix mille dans l'ouest, pour retrouver des conditions à peu près correctes. Alors les pêcheurs, faut quand même savoir que c'est une espèce marine qui est quasiment en voie de disparition » (représentant pêcheur, La Ciotat, entretien octobre 2015).

60 Ils mettent en exergue leur statut de « petits pêcheurs de la Méditerranée », d'autant plus vulnérables aux pollutions que leur territoire de pêche est restreint au regard de l'étroitesse du plateau et de la petite taille de leurs embarcations. Et face à l'argument du chômage qui menace les ouvriers et la commune de Gardanne si Altéo venait à

fermer, certains rappellent le sort réservé à La Ciotat, qui vivait autrefois de la construction navale et de la pêche :

> « Nous on avait mille fois plus d'ouvriers à La Ciotat qu'à Gardanne, quand ils ont fermé les chantiers qu'ils ont fait les bateaux ailleurs... On sait ce que c'est une ville sinistrée. Mais eux est-ce qu'ils savent ce que c'est les familles de pêcheurs sinistrées? Ça fait combien d'années qu'ils déversent eux? » (pêcheur La Ciotat, entretien novembre 2015).

61 Le sentiment collectif qu'il y ait « *deux poids deux mesure* », soit une iniquité de traitement dans le cadre de la mise en pratique des politiques environnementales, s'accompagne, pour une partie des personnes mobilisées, d'une préoccupation de justice envers les membres les plus vulnérables de leur groupe d'appartenance. Ainsi les pêcheurs s'inquiètent du sort des plus jeunes dont l'« *avenir est à faire* », le bateau à amortir. Les résidents et collectif de défense des Calanques se préoccupent plus encore des jeunes enfants, des bébés, des femmes enceintes, des personnes âgées, plus sensibles aux pollutions. L'une des craintes souvent exprimées est que la potentielle dévaluation des biens immobiliers rende les lieux attractifs pour une population plus jeune, au profil diversifié, qui viendrait ainsi exposer leur famille en train de se constituer, soit une dynamique propre aux *locally unwanted land uses* (Bullard, 2001). Cette dynamique ne semble cependant pas se vérifier jusqu'ici au regard de l'attractivité des communes provençales concernées[45].

62 Un leader associatif résident de Gardanne lit quant à lui la surexposition des ouvriers et de leurs descendants en termes de discrimination historique. Dressant le parallèle entre les pollutions issues de la production d'alumine et celle de la biomasse (centrale Eon/Uniper de Gardanne), il souligne avec amertume :

> « Le méthane va pas être émis dans le 8ème, 16ème ou à Neuilly [...]. La génération des mineurs a supporté pendant de nombreuses décennies les émissions du charbon, ils pourront encore supporter les émissions de méthane! Et la 2ème génération est considérée pareil même s'ils ne sont plus mineurs » (entretien, septembre 2016).

63 Rappelant l'origine italienne ainsi qu'espagnole des ouvriers de l'usine appartenant alors à Pechiney (ses parents ont fui les chemises noires en Toscane), ce résident rend tangible le processus qui mène les générations issues de ces vagues d'immigration à une situation de surexposition :

> « j'ai repris la maison familiale, la campagne, à la mort de mon père [...] On ne savait pas pour la pollution, les dérogations... ».

64 Les ouvriers habitaient un quartier jouxtant l'usine et achetaient, au fil de leur carrière, « *une campagne* » sur les hauteurs de Gardanne, campagne rachetée par leurs enfants et aujourd'hui urbanisée, entourée d'usines et de décharges.

65 Cette conscience collective du poids des inégalités environnementales héritées sourd d'un discours qui reste cependant minoritaire. Comme ailleurs, la mémoire des revendications environnementales associées aux conflits de classe au 19e et début 20e siècle semble avoir été en grande partie effacée (Bertrand, 2016) et très peu croisée avec celle des générations immigrées. Dans la plupart des entretiens auprès des militants et discours publicisés, les préjudices environnementaux sont finalement moins considérés – pour paraphraser D. Schlosberg (2014) — comme un symptôme des inégalités sociales actuelles et héritées que comme un préjudice fait à la nature, compromettant le fonctionnement des communautés humaines et non humaines qui y vivent. Ce sentiment d'injustice, renforcé par celui d'une asymétrie forte ou iniquité de

traitement (citoyens de second rang *versus* pouvoir économique dominant) rassemble, quant à lui, au-delà des divergences de diagnostic ou de pronostic.

L'émergence d'un front anti-rejets commun?

66 Quels sont les facteurs ou processus qui facilitent ou freinent, du moins jusqu'à présent, l'émergence d'un cadre commun et la montée en capacité de l'action collective menée contre les rejets d'Altéo-Gardanne? Revenons, pour répondre à ce questionnement, sur le développement et les caractéristiques du cadre de *l'Environmental Justice* selon S. Capek (1993) et D. Taylor (2000), sur ses analogies et différences avec les mouvements observés. Les travaux de ces sociologues nous permettent d'identifier deux types de facteur intervenant dans le développement et la convergence de ces mouvements. Le premier réside dans la diversité des publics qui y sont représentés, de leurs ressources et réseaux mobilisables, le second dans des obstacles à leur mobilisation ou au contraire opportunités qui se présentent.

Une diversité de publics mobilisés contre les rejets d'Altéo-Gardanne : une diversité d'expériences… mais aussi de ressources

67 Dans son étude sur les organisations de l'*Environmental Justice* aux États-Unis, D. Taylor met l'accent sur l'expérience originelle du double préjudice social et environnemental et montre comment les acteurs se saisissent ensuite de leurs réseaux et ressources diverses pour mobiliser et tisser des liens entre causes. Pour l'auteure (Taylor, 2000, p. 509), la position sociale de chacun conditionne en grande partie l'expérience du préjudice et le type de ressources mobilisables ; elle influe donc sur les mouvements développés. S. Capek (1993) fait quant à elle l'hypothèse que les cadres d'interprétation pour l'action collective, tel celui de *l'Environmental Justice*, sont construits dans l'interaction entre le niveau local et le niveau national des mouvements sociaux et environnementaux, au sein desquels les acteurs puisent différentes ressources à la fois sociales et symboliques. Dans nos cas d'étude, contrairement aux cas de mobilisation étudiés par ces auteurs, il n'y a pas un public mobilisé au départ et une expérience du préjudice, mais plusieurs et les ressources aujourd'hui ne se donnent pas seulement à voir aux niveaux local et national, mais aussi international.

68 La première des populations concernées est celle des riverains d'Altéo-Gardanne : une population de propriétaires, de classe moyenne et ouvrière, qu'on a dit issue en grande partie de l'immigration de proximité. Plusieurs des plaignants actuels sont ainsi les enfants d'ouvriers italiens et régulièrement désavoués par leur entourage et plus largement la population de Gardanne, hostile pour partie à la mauvaise publicité infligée à l'usine comme à la ville et à ses habitants. L'identité collective au sein de la commune s'est, en effet, construite non contre l'usine, mais autour d'elle, alimentée par la mémoire des différentes générations d'ouvriers et une certaine loyauté envers elle et envers le Maire, communiste, élu depuis 1977 et fervent défenseur de celle-ci. Représentés dans la commission de suivi de site d'Altéo, les leaders de l'opposition à l'usine poursuivent cependant leur engagement au sein d'un comité d'intérêt de quartier et d'associations de Gardanne et des environs, qui se rassemblent progressivement autour de la cause environnement-santé.

69 Le deuxième public concerné est celui des riverains du dépôt de Mange-Garri, également issu pour partie de cette immigration. Il s'agit au départ d'une dizaine de personnes de classe moyenne et moyenne-supérieure, vivant à grande proximité de la décharge et divisée, comme à Gardanne, dans la bataille à mener contre l'usine. L'une des riveraines, au lendemain de la catastrophe de Hongrie, a su publiciser avec l'aide des médias les nuisances et les risques sanitaires liés à la proximité du dépôt. Jusque fin 2016 l'effort de mobilisation repose essentiellement sur elle, son mari souffrant ainsi qu'un voisin également âgé et gravement malade. Ceux-ci ne disposaient pas alors des ressources nécessaires pour se saisir de l'expertise scientifique ou juridique contre l'usine et les élus qui la soutiennent : « *ils sont beaucoup mieux armés que nous pour ça, c'était perdu d'avance* » (riveraine, entretien septembre 2016). Leur légitimité de plaignants, leur maladie même, ont été régulièrement mises en doute. Leur énergie et différentes opérations menées avec le soutien du collectif écologiste[46] et de la presse leur ont cependant permis d'accroître la publicité autour de leur cause, informant et attirant d'autres habitants de la commune, notamment plus récents. Plusieurs permis ayant été délivrés ces dernières années à Bouc-Bel-Air (certes à une moins grande proximité du dépôt), le nombre de foyers concernés a également augmenté, d'où l'enrôlement de quelques femmes, mères de famille, alertées par cette publicité. Cette publicité amplifiée par l'émission Thalassa (2016) ainsi que par les épisodes d'envolée de poussière a contribué au succès de la jeune association de Bouc-Bel-Air (180 adhérents). Celle-ci s'est divisée cependant à mesure que son recrutement s'élargissait. La division, on l'a vu, porte sur la définition du problème (sanitaire ou exclusivement écologique), ses dimensions (globales ou strictement locales) et posture stratégique à adopter — entre opposition radicale à l'usine, prônée par le collectif écologiste ou « dialogue éclairé », nourri par l'expertise scientifico-technique dont certains adhérents, proches du collectif de défense des Calanques, peuvent se prévaloir de par leur formation ou carrière.

70 Le troisième public mobilisé est celui des artisans pêcheurs de Cassis, la Ciotat et de Marseille. Peu nombreux en termes d'effectifs, apparentés aux classes moyennes ou de conditions plus modestes pour certains d'entre eux, ils revendiquent un rôle de vigie au nom de leur expérience unique de la mer. Ils jouent un rôle moteur dans la mobilisation et privilégient – disent-ils – « *les coups de gueule* ». Leur expérience est fortement mise en avant par le collectif écologiste. Ils disposent de ressources culturelles rares, telle la connaissance quotidienne du milieu marin, mais peu reconnues au regard de la suspicion récurrente qui pèse sur leurs pratiques (accusation de surpêche), notamment dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche (Deldrève, 2015). Autrefois nombreux et bien organisés au sein de leur Prud'homie, ils ont aujourd'hui en grande partie perdu leur pouvoir de peser sur les décisions (faible effectif, moins de revenus pour la collectivité, organisation professionnelle affaiblie...) et sont inégalement soutenus par les élus locaux[47]. Les pêcheurs les plus anciens désavouent, par ailleurs, la publicisation des boues rouges, susceptible de susciter la défiance des consommateurs à l'égard des produits de la pêche et de « *causer trop de torts aux métiers* » (entretien pêcheur retraité, Cassis, mai 2016).

71 Le quatrième public d'opposants est représenté par le collectif de protection des Calanques. Plutôt masculins, de classe moyenne et supérieure, ces riverains et usagers des Calanques bénéficient de ressources économiques, mais surtout sociales (réseaux importants, capacité de lobbying) et culturelles, telles que des connaissances

naturalistes, écologistes, techniques, financières, juridiques importantes. Ce collectif compte en ses rangs plusieurs experts et scientifiques. Il est l'héritier d'une longue tradition de mobilisation d'usagers récréatifs locaux (excursionnistes, grimpeurs, cabanonniers, plaisanciers...). Luttant contre différents projets d'exploitation et d'urbanisation des Calanques, cette mobilisation active et fédératrice (Deldrève et Deboudt, 2012) a participé à la genèse du Parc national, défini comme l'un des plus exigeants outils de protection du milieu naturel, d'où le sentiment d'incompréhension et de trahison qu'ils nourrissent à l'égard de la dérogation consentie à Altéo. Si ce collectif dispose, par ailleurs, des relais locaux et nationaux qui lui ont permis d'être un acteur très influent lors de la création du parc, ceux-ci semblent moins déterminants au regard des enjeux nationaux et internationaux de la production d'alumine à Gardanne. Malgré le rejet de sa candidature à l'instance scientifique mise en place par le Préfet, le comité de surveillance et d'information des rejets en mer (CSIRM), le collectif et plus spécifiquement son leader maintiennent la pression pour faire valoir leur expertise du problème et de la recherche de solution technique à court terme, expertise qu'il oppose à celle des conseils scientifiques du Parc national et d'Altéo. Ce collectif s'inscrit, localement dans une tradition récréative de préservation des Calanques, mais plus globalement dans le mouvement occidental de protection de la nature, que J. Martinez- Alier (2014) qualifie « d'amour pour la nature » ou de « culte de la nature sauvage ». Ce mouvement, dont l'invention préromantique de la nature pose les fondements (Cauquelin, [1989], 2000), nait au 19e siècle de la révolution industrielle et de préoccupations croissantes pour cette nature maîtrisée, exploitée, et dont on se pensait émancipés (Fabiani, 2001). Que les solutions proposées par ce collectif soient le progrès technologique confirme cette filiation toujours vive aujourd'hui et qui, pour ne pas être clairement revendiquée, transparaît largement dans les profils d'une grande partie des membres et dans les discours de son leader.

72 Le mouvement écologiste, soit le cinquième public, qui s'oppose à lui, tel un concurrent dans la définition du problème et de ses solutions, s'inscrit dans une tradition occidentale plus récente, qu'inaugurent le « Printemps silencieux » de R. Carson (1962) et les préoccupations qu'elle y développe pour la nature et la santé humaine, les méfaits du développement industriel et des progrès technologiques. Il dispose donc ainsi d'un référentiel international alternatif au moins aussi puissant que celui du précédent collectif. S'il bénéficie moins de l'héritage des mobilisations locales historiques autour des Calanques, il fait preuve néanmoins de ressources politiques vives et publiquement engagées (élus, députés) et d'une bonne audience parmi les pêcheurs et une partie des riverains. Il témoigne, par ailleurs, d'une grande capacité de mobilisation et d'actions (nombreuses pétitions nationales, marches, opérations médiatiques...) et de liens forts avec des élus-députés d'Europe Ecologie des Verts, ou encore avec des ONG, tel Greenpeace. Son réseau de recrutement s'étend au sein de classes moyennes plus dotées en ressources culturelles et sociales qu'économiques. À la différence des autres collectifs, ses membres ne sont pas forcément riverains ou usagers des Calanques, ils sont moins directement affectés par les pollutions et se mobilisent avant tout comme citoyens. Comme le précédent collectif, ce mouvement écologiste rassemble des compétences expertes qu'il emploie pour produire une lecture scientifique concurrente du problème, mais plus encore une lecture politique (nature intentionnelle de la désinformation, coalition politico-industrielle...). Ce collectif participe à la mise en visibilité des victimes du préjudice – la mer, les pêcheurs, les riverains de l'usine et du dépôt – et à leur *empowerment*. Il s'apparente ainsi aux

associations écologistes et ONG qui, démontre S. Capek (1993), aident à rapprocher les causes, à tisser des liens de solidarité entre différentes communautés victimes de préjudice. Il essuie comme les autres collectifs locaux plusieurs critiques émanant tant de sympathisants d'Altéo que d'opposants, critiques relatives ici au caractère scientifique de ses compétences, à la radicalité de ses positions ou encore à ses relations politiques étroites avec les élus écologistes.

73 Cette diversité de publics est, on l'a vu, celle de l'expérience du préjudice. L'expérience du préjudice, liée à la position sociale et au rapport à l'environnement engagé à travers l'usage (résidence, pêche, récréation...) influent fortement sur la définition du problème. La formation ou adhésion d'une partie des opposants à une culture scientifico-technique promouvant le progrès technologique contribue, par ailleurs, à expliquer les clivages observés en matière de pronostic. Elle contribue ainsi à expliquer que les divergences entre causes résistent malgré la porosité des cadres d'action collective décrits et leur évolution, les ponts entre causes terrestre et maritime établis par certains acteurs et le temps qui pourrait atténuer les oppositions frontales de pronostic sur le délai à accorder ou non à l'entreprise.

74 Pour autant, si la diversité des publics nuit à l'unité du mouvement, elle favorise néanmoins sa montée en puissance, dans la mesure où elle multiplie les possibilités de recrutement, donne accès à divers réseaux ainsi qu'à des ressources plurielles. Des transferts de ressources en termes d'expertise, de réseaux ou encore de ressources symboliques, s'observent ainsi d'un collectif à l'autre, au bénéfice notamment des riverains et pêcheurs. Ce transfert rend tangible l'extension des sphères d'influence (antagonistes) des collectifs écologiste d'une part et récréatif environnementaliste de l'autre.

75 Ces deux collectifs, et plus encore le second, pour sa double implication auprès des riverains et des pêcheurs, disposent des ressources symboliques qui permettraient de monter en généralité et d'intégrer les revendications dans un cadre d'action collective plus large (Taylor, 2000). Le recours au principe de précaution et à une « *véritable transition écologique* » que les collectifs de Gardanne et de Mange-Garri réclament, l'inquiétude pour les générations à venir et la « *responsabilité envers nos enfants* » qu'ils partagent avec les pêcheurs, font partie de ces ressources symboliques communes qui pourraient faciliter la montée en puissance d'un tel cadre. Ce discours ne se revendique pas explicitement de la justice environnementale. Il en est proche cependant, assorti de préoccupations en termes d'inégalités (« *citoyens de seconde zone* », descendants d'ouvriers immigrés...), ou *a minima* d'un sentiment d'asymétrie (intérêts économiques *versus* environnement et santé, « *c'est le pot de terre contre le pot de fer* »). Les revendications d'un droit à l'information, à la réparation de la terre et de la mer souillées par l'industriel (plus rarement à la compensation), à la reconnaissance en tant que victimes et à la participation en tant que pairs aux processus de discussion et de décision, sont également des caractéristiques du vaste mouvement de l'*Environmental Justice* (Schlosberg, 2007). Le sentiment partagé selon lequel les boues et poussières rouges dégradent la nature et, ce faisant, compromettent le fonctionnement des communautés qui en bénéficiaient (la capacité des habitants à y vivre, des pêcheurs à y travailler, des récréatifs à s'y ressourcer...) résonnent fortement, en outre, avec l'évolution de l'*Environmental Justice* depuis l'ouragan Katrina aux États-Unis (2005) ou encore en Australie, telle que la décrit D. Schlosberg (2013)[48]. Aussi, si le cadre de l'*Environmental Justice* est peu connu en France, son retentissement à l'échelle

internationale pourrait en faire une ressource pour donner sens aux « communautés d'épreuve » (Rosavallon, 2011 ; Deldrève et Candau, 2015) et affermir entre elles des liens de solidarité.

76 Si ces liens de solidarité peinent à se consolider entre terre et mer, il existe des alternatives. Les parallèles spontanément émis, dans plusieurs entretiens, entre les boues rouges déversées dans la fosse de Cassidaigne, l'Erika ou encore l'affaire des boues rouges en Corse[49] tracent les contours d'une communauté d'épreuve « maritime ». Ceux émis avec la catastrophe hongroise qui a déclenché les premières mobilisations à Bouc-Bel-Air, ainsi qu'avec l'affaire de l'amiante en France, ou encore Seveso en Italie, Bhopal en Inde, tracent les contours d'une solidarité symbolique entre communautés victimes d'industries dont on a prouvé depuis les dangers et la haute toxicité. Et si jusqu'à présent aucune relation effective n'est tissée avec d'autres mobilisations antitoxiques actuelles, comme celles en essor actuellement en France contre la production et l'usage des pesticides, reste que la mobilisation-terre tend à se reconfigurer progressivement autour de la thématique environnement-santé, à l'aide de ressources de proximité. Le grossissement des rangs à Gardanne et dans les environs contre les pollutions émises par Altéo et l'usine Eon/Uniper de biomasse, l'essor de l'association des résidents de Bouc-Bel-Air, le soutien d'une association littorale de Marseille, elle-même en prise avec une problématique de pollution des sols, et enfin le rapprochement récemment opéré avec des associations de Fos-sur-Mer et de Saint-Louis du Rhône et leur Institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions[50], sont peut-être les prémisses d'un travail de recadrage moins centré sur les boues et poussières rouges d'Altéo que sur ces liens santé-environnement, sur l'expérience et l'*empowerment* des riverains des sites industriels pollués.

Entre obstacles à la mobilisation et opportunités

77 Les obstacles à la mobilisation, le « coût » du militantisme, comme les « rétributions », sont d'ores et déjà bien identifiés dans la littérature (Gaxie, 1977 ; Vendramin, 2013). Notre propos n'est pas d'y revenir, mais de montrer comment certains d'entre eux entament la dynamique du travail de cadrage collectif, et sa capacité à rallier dans un front anti-rejets « terre-mer », ou plus largement antitoxique, au-delà de l'opposition à Altéo.

78 À propos des résidents, S. Capek (1993) identifie certains obstacles à la mobilisation comme le statut de propriétaire ou encore le rêve de réussite économique et de réalisation de soi qu'il incarne. La mobilisation serait alors synonyme d'un aveu : celui d'avoir échoué. Notre étude confirme l'importance de ce frein à la mobilisation, auquel s'ajoute pour les différents collectifs un sentiment d'impuissance lié aux asymétries de pouvoir. Le fait que l'usine soit encore en activité, contrairement aux situations de *Carver Terrace* ou du *Love canal*, fait de l'emploi un enjeu qui pèse de manière essentielle dans les rapports de force. Les intérêts liés à Altéo représentent, en outre, une nébuleuse qui ne se laisse pas facilement décrypter, mais dont le pouvoir est acté, ne serait-ce que par le soutien de l'État.

79 Ce sentiment d'impuissance s'accroît pour les résidents et pêcheurs confrontés, dans les commissions de suivi de site ou les échanges plus informels, à des documents et discours dont certains ne maîtrisent pas le langage ni les connaissances sociotechniques

> « je sais qu'on nous balade, je ne suis pas à ma place. On a besoin d'aide là-dessus » (associative Gardanne, échange informel, novembre 2017).

80 Si les transferts d'expertise précédemment soulignés et les compétences acquises par ces différents acteurs, à travers leurs trajectoires et engagements, contribuent à leur *empowerment*, reste que le coût d'entrée et de participation est élevé et entame la dynamique de la mobilisation.

81 Un autre obstacle à l'émergence d'un cadre commun est, selon nos observations, l'instauration d'un climat de défiance ambiant et le contre-cadrage des acteurs favorables à la dérogation octroyée à Altéo. Les leaders des collectifs de riverains et leurs proches sont suspectés de ne pas être vraiment malades, ou de cacher les « vraies » causes de leurs maladies, de n'agir que par Nimby (*Not in my back yard*), de menacer l'emploi avec des attitudes de « *bobos* », ou encore – pour reprendre les termes de S. Capek (1993) – de se montrer « *hystériques* » et « *irrationnels* ». Comme le souligne l'auteure, les acteurs de ces mobilisations, disqualifiés parce qu'ils produisent une image peu attractive de leur ville ou décrédibilisés, ressentent à la fois la violence de la contamination et celle de sa réception sociale, c'est-à-dire du regard porté sur leur problème :

> « Personne n'entend… On ne nous croit pas. J'ai une femme enceinte et un petit. C'est la maison de mon grand-père. On est entre Altéo et Eon! Je travaille chez moi et on respire ça tous les jours! » (résident de Gardanne mobilisé, entretien informel, novembre 2017).

82 Les membres du collectif de protection des Calanques et du collectif écologiste sont accusés par leurs détracteurs d'être de « *faux scientifiques* » (propos récurrent dans les entretiens), de ne pas être compétents… La question de la crédibilité est sans cesse en arrière-plan des discussions autour des rejets. Le climat de défiance est ordinaire en situation de conflit, mais il favorise aussi les alliances. Or ici loin d'être réductible à l'opposition entre « deux camps » (contre ou favorable à la dérogation octroyée à Altéo), le climat de défiance imprègne les relations entre collectifs anti-rejets. Alimentée par la lutte d'influence entre leaders, voire par l'hétérogénéité des publics porteurs d'une expérience du préjudice et de visions du monde différentes (*cf. supra*), la défiance semble également sourdre des incertitudes scientifiques sur la toxicité et les « effets réels » des déchets issus de la production d'alumine. Toute prise de position, tout argument est sujet à caution, parce qu'aucune connaissance scientifique des impacts sanitaires n'est suffisamment stabilisée et commune à tous. Qui est de « bonne foi », « crédible », et qui a le pouvoir d'en attester et de la dénier restent jusqu'à aujourd'hui parmi les enjeux de la lutte menée contre les rejets d'Altéo.

83 Ces questions sont d'autant plus difficilement solubles que les acteurs qui défendent le bien-fondé de la dérogation accordée aux rejets de l'usine ont élaboré des contre-cadrages qui donnent sens à ce prolongement et à la séparation des causes. Le premier radical, émanant de l'usine, des syndicats ouvriers et des élus qui la soutiennent, avance que grâce aux filtres presses et au recyclage de la bauxite « *il n'y a plus de problème* » ni en mer ni à terre, mais seulement « *un pessimisme ambiant* » (direction de l'usine, propos récurrent). Par ailleurs, la division en 2017 de la commission de suivi de site d'Altéo en deux (l'une dédiée aux rejets en mer et l'autre à l'usine et au stockage à terre), pour alléger les ordres du jour et permettre de les traiter entièrement, accentue la séparation des causes « terre » et « mer » et leur traitement de manière plus indépendante. Le second discours, produit notamment par le conseil scientifique du Parc, rappelle que la situation loin d'être nouvelle s'est considérablement améliorée.

Plusieurs chercheurs rappellent, par ailleurs, la coexistence de différentes sources de pollution en mer (le Rhône, l'émissaire de Cortiou[51] qui déborde périodiquement...). Ainsi l'impact des rejets d'Altéo ne serait ni isolable ni le plus grave des problèmes à traiter en mer. D'autres soulignent que les tests réalisés jusqu'ici ne permettent pas d'attester de la nocivité des poussières rouges sur la santé des populations et que le ressenti n'est en rien un indicateur objectif et fidèle de l'impact sanitaire. Ces différentes lectures qui s'emploient à relativiser ou objectiver le problème ont pour effet de délégitimer pour partie les mobilisations anti-rejets et de les diviser. Elles sont suspectées d'être des réactions émotionnelles ou stratégiques et manipulatrices, tandis que la responsabilité d'Altéo se dissout dans des responsabilités plus larges, aux contours plus flous. Cette lecture, fondée sur une épistémologie scientifique, est également une vision du monde qui a la légitimité d'en invalider d'autres, qualifiées de profanes, et alimente jusqu'à la défiance entre collectifs.

84 Pour autant, les mobilisations anti-rejets ont enregistré plusieurs succès, telles la sensibilisation progressive des riverains et la médiatisation nationale de « l'affaire des boues rouges », objet de différents articles de presse, de reportages, d'un film[52] et d'opérations spectaculaires, tel en février 2019 le déversement devant le ministère de l'Écologie de rejets de bauxite, « empruntés » à Altéo par l'association écologiste[53]. Par ailleurs, les plaintes déposées en justice se sont multipliées : on dénombre 4 requérants contre les déversements marins en 2016, 13 particuliers plaignant et 15 associations (rejets à terre et à mer confondus) en 2017-18, dont celle de Bouc-Bel-Air ainsi que le Maire jusque-là considéré comme « complice » des agissements d'Altéo sur sa commune[54]. Suite à une envolée de poussières rouges par grand vent sur la ville, dans un contexte de publicisation forte des nuisances associées à Mange-Garri et de protestation croissante des riverains, le maire porte plainte en 2018 contre l'usine pour pollution et manquement aux règles, édictées par une décision préfectorale de 2016, visant à surveiller le dépôt et limiter l'envolement des poussières. Jusqu'à présent ces différentes actions en justice n'ont pas débouché sur l'annulation de l'autorisation de 2015[55]. Mais le délai de 6 ans (pour les rejets en mer) a été réduit de 2 ans et une nouvelle enquête publique est demandée, assortie d'une étude d'impact intégrant cette fois les rejets polluants à Mange-Garri. Par ailleurs, suite aux différentes plaintes déposées, le procureur de la République ouvre en 2019 une information judiciaire pour mise en danger d'autrui, sur les conditions de rejet en terre et en mer, et confie l'affaire à un juge d'instruction du pôle santé du tribunal de Grande Instance de Marseille. Si les soutiens politiques (de S. Royal, puis de N. Hulot avant d'être nommé ministre de l'Écologie...) n'ont pu se convertir en véritables opportunités politiques dans un contexte de pouvoir favorable à l'usine Altéo, les mobilisations anti-rejets semblent bénéficier ici d'opportunités judiciaires propres à valider la convergence des causes « terre » et « mer » et la légitimité des préoccupations non seulement environnementales, mais aussi sanitaires des plaignants.

Conclusion

85 Au terme de cette analyse qui ne peut être véritablement conclusive au regard de l'actualité mouvante de « l'affaire » des boues et poussières rouges d'Altéo, il semble que la convergence des causes « terre » et « mer » pour aller de soi au regard de leur interdépendance et des liens de solidarité associés, peine à se concrétiser et à réunir un

front anti-rejets uni. La pluralité des publics qu'elle mobilise l'une et l'autre, de leurs expériences et visions du monde (notamment du rapport au progrès technique) explique largement les divergences en termes de définition et de résolution du problème. Ainsi plusieurs obstacles internes, mais aussi externes, à la fois politiques et socio-économiques, s'opposent à la montée en puissance de ce front.

86 Pour autant, le mouvement d'opposition à Altéo résiste au temps, continue de rallier, obtient ses premières victoires judiciaires. Les divisions internes qui le fragilisent révèlent également des capacités de rassemblements alternatifs, fondés sur des expériences analogues de pollution des mers d'une part, d'exposition des riverains et ouvriers à la toxicité des produits de l'industrie d'autre part. Dans tous les cas, un sentiment d'injustice profond rallie au-delà des divergences.

87 En mobilisant les travaux de sociologie qui s'inscrivent dans le courant scientifique de l' *Environmental Justice*, l'article défend un parti-pris, celui de poser des liens de parenté entre mouvements nés dans des contextes culturels et politiques différents. Ces liens reposent sur l'expérience du préjudice environnemental et du sentiment d'une considération différenciée, d'une asymétrie importante dans les rapports de force en présence. La manière dont le problème est cadré par les différents acteurs des mobilisations, pour lesquels cause environnementale et intérêts collectifs sont liés, leurs attentes en termes de justice (droit à l'information, reconnaissance de leurs savoirs et expériences...) et leur volonté d'implication dans la résolution du problème attestent de ces liens de parenté. L'accès à l'expertise scientifique s'avère particulièrement discriminant, un enjeu en soi, comme bien souvent en situation de controverses environnementales.

88 La thématique des inégalités est présente dans les débats (lectures en termes de surexposition des ouvriers et descendants d'ouvriers issus de l'immigration, ou de traitement inéquitable au regard de l'effort demandé aux pêcheurs pour protéger la ressource...), mais sans être exclusive ni la plus partagée. Par ailleurs des formes d'inégalités restent latentes, telles celles liées aux conditions de vie et de travail actuelles des ouvriers d'Altéo, ou encore du transport maritime et de la débarque de la bauxite à Fos-sur-Mer. Certaines enfin sont jusqu'ici occultées, telles celles liées à la présence très peu publicisée d'autres dépôts de bauxite, comme la friche végétalisée du quartier de la Barasse à Marseille (Mioche, 2000 ; Chastel, 2015), ou enfin celles, plus lointaines et inhérentes à l'exploitation des mines de bauxite en Guinée, au cœur d'autres mobilisations locales[56]. Fédère en revanche, quels que soient les publics mobilisés et leurs ressources, le sentiment d'une asymétrie de pouvoir et d'une injustice liée à la dégradation de la nature et à la qualité de vie, voire à la santé, sacrifiées à des intérêts économiques et politiques qui nuisent au fonctionnement des communautés locales. Ce constat, proche des observations de D. Schlosberg (2014), interroge l'évolution du cadre de l'*Environmental Justice* et des conflits environnementaux. Il est probable que cette évolution traduise moins le sentiment d'un nivellement des inégalités lié au caractère global du risque (Beck, 1986 réed. 2001) que celui d'une nouvelle forme de « conflit de classe » (Pinçon-Charlot et Pinçon, 2014), opposant les citoyennes et citoyens ordinaires, les classes populaires et moyennes, aussi diversifiées soient-elles, aux intérêts des « puissants », de la finance et des multinationales.

BIBLIOGRAPHIE

Augier, H., 2015, *Calanques. Scandale et laxisme d'un parc national*, janvier 2015, Broché.

Barraqué B., 2017, Les boues rouges de l'usine Pechiney-Alteo de Gardanne : de l'inertie à la toxicité, du rejet... et du dossier », *Revue juridique de l'environnement [en ligne]*, 2 (Volume 42), pp. 273-292, URL : https://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2017-2-page-273.htm

Beck, U., 2001 (1986), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Aubier.

Bertrand, A. (coord.), 2016, *Justice écologique, justice* sociale, Victoire Editions, Paris.

Boltanski, L., 1990, L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action. Paris, Editions Métailié.

Bullard, R.D., 1990, Dumping in Dixie : Race, Class, and Environmental Quality. Westwiewpress Boulder, San Francisco.

Bullard, R.D., 2001, Environmental Justice in the 21st Century: Race Still Matters. *Phylon*, vol. 49, n° 3/4, pp. 151-171.

Capek, S., 1993, The "Environmental Justice" Frame: A Conceptual Discussion and an Application, *Social Problems [en ligne]*, Volume 40, Issue 1, 1 February 1993, pp. 5-24, URL: https://doi.org/10.2307/3097023

Carson, R., 1962, *Silent Spring,* Houghton Mifflin, Boston.

Cauquelin, A., 2000, (1989), *L'invention du paysage*, Paris, PUF, reéd. 2000.

Cefaï, D., 1996, La construction des problèmes publics. Définition de situations dans des arènes publiques, *Réseaux [en ligne]*, vol. 75, URL : http://www.enssib.fr/autres-sites/reseaux-cnet/, pp. 34-57.

Champagne, P.,1999, La médiatisation des risques et l'espace public. In : *Séminaire du programme RCSC*, 13e séance (ed CNRS), Grenoble.

Chastel, D., 2015, Revégétalisation du crassier de la Barasse à Marseille appartenant à Pechiney-Aluminium, *Forêt méditerranéenne*, T. XII, n 4, 1990, p. 364.

Chateauraynaud, F. et D. Torny, 1999, Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, EHESS, Paris.

Chateauraynaud, F., 2015, L'emprise comme expérience, *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations, URL : http://sociologies.revues.org/4931

Deldrève, V., 2015, *Pour une sociologie des inégalités environnementales*, Peter Lang, Bruxelles.

Deldrève, V. et J. Candau, 2015, Inégalités intra et intergénérationnelles à l'aune des préoccupations environnementales. *Revue française des affaires sociales*, no 1-2, pp. 33-50.

Deldrève, V. et P. Deboudt (dir.), 2012, *Le parc national des Calanques. Construction territoriale, concertation et usages.* Quae, Versailles, 231 p.

Deuffic, P., 2012, *Produire et négocier les normes environnementales. Écologues et forestiers face à la biodiversité associée aux bois morts*, Thèse de sociologie, Université Bordeaux Segalen, Bordeaux, 535 p.

Fabiani, J.-L., 2001, L'amour de la nature. In : *L'environnement, question sociale*, (eds Boyer M. ; Herzlich G., et al.), Editions Odile Jacob, Paris, pp. 39-48.

Favre, P.,1992, *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, L'Harmattan, Paris.

Fol, S. et G. Pflieger, 2000, La justice environnementale aux États-Unis : construction et usages d'une catégorie d'analyse et d'une catégorie d'action, *Justice Spatiale/Spatial Justice*, n 2, pp. 166-188.

Gaxie, D., 1977, Économie des partis et rétributions du militantisme, *Revue française de science politique*, vol. 27, no1, pp. 123-154.

Gilbert, C. et E. Henry, 2012, La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion. *Revue Française de Sociologie*, vol. 531, no 1, pp. 35-59.

Hache, E., 2013, Justice environnementale, ici et là-bas, dans: Contretemps [En ligne], URL : http://www.contretemps.eu/auteurs/emilie-hache

Holifield R., 2001, Defining Environmental Justice and Environmental Racism. *Urban Geography*, vol. 22, no 1, pp. 78-90.

Fassin, E., 2015, Les langages de l'intersectionnalité, *Raisons politiques* 2(58), pp. 5-7.

Ibarra, P. R. et J. I. Kitsuse, 1993, Vernacular Constituents of Moral Discourse : An Interactionist Proposal for the Study of Social Problems. S., in : Miller, G./Holstein, JA (Hrsg.), *Constructionist Controversies. Issues in Social Problem Theory*, pp. 21-54

Le Saout, D., 1999, Les théories des mouvements sociaux. Structures, actions et organisations : les analyses de la protestation en perspective, *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], URL : http://journals.openedition.org/insaniyat/8334

L'Echo des Calanques, 2017, sans titre, L'Echo des Calanques [En ligne], no 55, mars 2017, 24 p., URL : http://ucl.association.free.fr/fenetrepublications.htm

L'Echo des Calanques, 2016, sans titre, L'Echo des Calanques [En ligne], no 54, décembre 2016, 24 p., URL : http://ucl.association.free.fr/fenetrepublications.htm

Loison, M. et A. Pezet, 2006, L'entreprise verte et les boues rouges : Les pratiques controversées de la responsabilité sociétale à l'usine d'alumine de Gardanne (1960-1966), Entreprises et histoire [En ligne], 45,(4), pp. 97-115, URL : https://www.cairn.info/revue-entreprises-et-histoire-2006-4-page-97.htm

Martinez-Alier, J., 2008, Conflits écologiques et langage de valorisation. *Écologie et politique*, vol. 35, no 1, pp. 97-107.

McAdam, D., J. McCarthy et M. Zald, 1996, Introduction : opportunities mobilizing structures and framing processes. Toward a synthetic, comparative perspective on social movements, In : *Comparative Perspectives on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, (eds McAdam D., McCarthy J., et al.), Cambridge University Press, Cambridge, pp. 1-20.

Mioche, Ph., 2000, Pourquoi l'alumine a-t-elle été effacée de Marseille ?, *Rives nord-méditerranéennes*, 4, pp. 11-24.

Moreau, L. et O. Dubuquoy, 2016, Zone rouge : Film enquête sur les rejets toxiques de l'usine d'alumine de Gardanne, 52 min., [en ligne] URL : http://ava.bba.free.fr/spip/spip.php?article446

Olive, M., 2018, Du trouble privé au problème public ou... l'inverse? Mobilisation locale autour d'un site industriel pollué, *Géocarrefour* [En ligne], URL : http://journals.openedition.org/geocarrefour/11815

Pinçon-Charlot, M. et M. Pinçon, 2014, *La violence des riches. Chronique d'une immense casse sociale*, Paris, La Découverte.

Pye, S., I. Skinner, N. Meyer-Ohlendorf, A. Leipprand, K. Lucas et R. Salmons, 2008, *Addressing the social dimensions of environmental policy – A study on the linkages between environmental and social sustainability in Europe*. European Commission Bruxelles.

Pulido, L., 2000, Rethinking Environmental Racism : White Privilege and Urban Development in Southern California, *Annals of the Association of American Geographers*, 90(1), pp. 12-40.

Rancière, J., 1995, *La mésentente*. Galilée, Paris.

Rosanvallon, P., 2011, *La société des égaux*, Editions du Seuil, Paris.

Schlosberg, D., 2007, *Defining environmental justice. theories, Movements, and Nature.* Oxford, University Press, Oxford.

Schlosberg, D., 2014, Conférence, Sydney Environment Institute, [en ligne] URL : https:// www.youtube.com/watch ?v =bswgdWJ3QR8

Schlosberg, D., 2013, Theorising environmental justice: the expanding sphere of a discourse, *Environmental Politics*, *22*(1), pp. 37-55

Snow, D.-A., 2001, Analyse de cadres et mouvements sociaux, dans : *Les formes de l'action collective*, (eds Cefaï D. et Trom D.), EHESS, Paris, pp. 27-49.

Taylor, D.E., 2000, The Rise of Environmental Justice Paradigm. Injustice framing and the Social Construction of Environmental Discourses, *American Behavioral Scientist*, vol. 43, n° 4, pp. 508-580.

Taylor, D.E., 2014, *Toxic Communities. Environmental racism, industrial pollution and residential mobility*, New York University Press, New York

Vendramin, P. (dir.), 2013, *L'engagement militant*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.

NOTES

1. Source : [en ligne] URL : https://www.alteo-alumina.com/fr/gardanne

2. Si l'alumine est principalement (93 %) destinée à la production d'aluminium, « d'autres voies particulières d'utilisation » existent et sont dénommées « alumines de spécialité », utilisées dans diverses productions, telles que les catalyseurs, abrasifs, céramiques, [en ligne] URL : http:// hmf.enseeiht.fr/travaux/bei/beiere/book/export/html/1265.

3. L'usine de Saint-Louis-des-Aygualades en 1968 et celle de la Barasse en 1988. Voir P. Mioche (*2000*) pour les raisons de leur fermeture.

4. Donnée issue de la présentation de l'usine, visite organisée par l'Office du tourisme, septembre 2016.

5. Voir [en ligne] URL : https://www.alteo-alumina.com/fr/gardanne

6. 1,5 tonne de résidus était produite pour 1 tonne d'alumine à l'époque - cf. dossier de presse des collectifs du littoral, 2015, [en ligne] URL : https://www.longitude181.org/wp-content/uploads/ 2016/11/dossier-de-presse-boues-rouges-2015-collectifs-littoral.pdf, consulté en mai 2016

7. Le premier filtre presse est installé en 2007, les deux suivants en 2014 et 2015. Cf. https://alteo-environnement-gardanne.fr/-Fabrication-et-stockage-

8. Source : [en ligne] URL : http://www.novethic.fr/empreinte-terre/economie-circulaire/isr-rse/boues-rouges-ca-pourrait-mal-tourner-pour-alteo-143827.html. La controverse sur l'employabilité de la bauxaline s'illustre fin 2018 avec la décision de la Préfecture des Landes

d'interdire son acheminement à Bayonne et son utilisation par l'aciérie Celsa pour traiter les matériaux réfractaires contenant du plomb et de les réutiliser en sous-couche routière (économie circulaire).

9. Source : [en ligne] URL : https://www.longitude181.org/wp-content/uploads/2016/11/dossier-de-presse-boues-rouges-2015-collectifs-littoral.pdf

10. S. Royal a, en effet, demandé en 2015 deux études indépendantes, l'une auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et l'autre à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer). Pour lire les rapports : [en ligne] URL : https://www.anses.fr/fr/system/files/ERCA2016SA0042.pdf http://archimer.ifremer.fr/doc/00260/37099/35615.pdf

11. [en ligne] URL : https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-25804-conclusion-commission-enquete-alteo.pdf

12. En témoignent deux rassemblements organisés en novembre 2017, l'un à Gardanne sur pollution-santé, organisé par sept associations résidentes et environnementalistes et rassemblant environ 170 personnes, l'autre à Bouc-Bel-Air sur le problème des poussières rouges du dépôt de Mange-Garri, organisé par la jeune association de résidents et réunissant près de 180 personnes.

13. Mobilisation antitoxique considérée comme l'une des origines du mouvement de *l'Environmental Justice*. Elle est née du drame sanitaire vécu dans les années 1970 par une communauté de résidents blancs de classe moyenne et ouvrière de *Niagara Falls*, vivant à proximité d'une carrière comblée de déchets chimiques dont la toxicité était alors méconnue.

14. La mobilisation de *Carver Terrace* (Texas) des années 1980, étudiée par S. Capek : celle d'une population en majorité afro-américaine, propriétaire de classe moyenne et ouvrière, confrontée à une contamination d'origine industrielle qui nécessita leur relogement.

15. Est tenu en 1991 the *First National People of Color Environmental Leadership Summit.*

16. Le qualitatif a été ici privilégié au quantitatif, de manière à mettre en exergue les différents types de publics et de discours, leur cohérence, évolution dans le temps, leurs divergences potentielles plus que leur représentativité (statistique) à un temps T.

17. L'analyse de ces points de vue « moins visibles » sera prochainement l'un des objectifs d'un autre projet (Deldrève coord., *JustBaux*, OHM BMP et Région Nouvelle Aquitaine, 2019-2022), réclamant une méthodologie socio-historique et ethnographique. Par ailleurs, en l'absence d'étude épidémiologique et afin de mieux connaître l'impact des polluants sur l'environnement et la santé des populations locales, une équipe de chercheurs a le projet de conduire une étude participative et quantitative (par questionnaires) dans la mouvance de celle menée à Fos-sur-Mer (Epseal, Allen et al., Centre Norbert Elias-Marseille, Anses-Aviesan, 2015-2017).

18. Ce conseil a été créé par la Loi de 2006 sur les Parcs pour renforcer la représentation des différents usagers du territoire au sein des instances du Parc. Il n'a cependant qu'un rôle consultatif. Cette réforme de la Loi de 1960 (qui créa les parcs nationaux en France) confère également davantage de pouvoir aux élus, riverains et usagers locaux au sein du conseil d'administration.

19. Ainsi lors des grands rassemblements convoqués fin 2015 par le collectif de défense des Calanques, sur le modèle de ceux qu'il organisait déjà dans les années 1990 contre les projets d'urbanisation des calanques, le problème des poussières rouges à Gardanne et Mange-Garri trouve tribune, mais l'enjeu essentiel des présentations et débats est la protection des Calanques et de la mer.

20. Une charte signée par l'usine prévoit « un dispositif d'arrosage pour figer les poussières au sol, un programme de végétalisation, des essais d'encroûtage des sols et l'optimisation du plan de gestion du site afin de réduire la taille des zones à risque d'envolement », [en ligne] URL : https://alteo-environnement-gardanne.fr/-Eau-225-#R563

21. Une fuite de soude sur la ville, décrite sans gravité par l'usine, en mars 2016 vient renforcer cette lecture plus globalisante du problème.

22. Émission Thalassa, « *Boues rouges, la mer empoisonnée* » de Sophie Bontemps (septembre 2016).
23. Source : lettre au Directeur de Cabinet du premier ministre, janvier 2017.
24. Source : compte-rendu par le collectif de défense des Calanques de la commission de suivi de site de septembre 2016.
25. La création du Parc national a été aussi celle de plusieurs zones de non-prélèvement à proximité des côtes de Cassis, de La Ciotat et de Marseille. Elles représentent 10 % des eaux du Parc et l'une d'entre elles notamment (Le Planier) représentait un territoire de pêche très important pour les Marseillais.
26. Voir notamment le film « Zone rouge » de L. Moreau et O. Dubuquoy (2016).
27. Source : lettre au Directeur de Cabinet du premier ministre, janvier 2017
28. Il s'agit du rapport du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de décembre 2014 qui conclut que « Les conclusions des études réalisées par Altéo et qui ont conduit à retenir, parmi l'ensemble des alternatives et sous alternatives étudiées, la solution " filtre presse puis filtration sous pression avant rejet en mer " apparaissent donc pertinentes pour le BRGM. C'est la seule solution opérationnelle à fin 2015 qui ne remet pas en cause la continuité de l'activité industrielle », [en ligne] URL : http://www.brgm.fr/sites/default/files/rp-64161-fr.pdf
29. Il s'agit d'une association citoyenne « la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité », née au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl (1986).
30. Étude également citée à l'occasion de l'émission à charge de Thalassa « *Boues rouges, la mer empoisonnée* » de Sophie Bontemps (septembre 2016). Pour lire les rapports [en ligne] URL : https://www.analytika.fr/investigations/alteo-gardanne/
31. Nous reviendrons ultérieurement sur les controverses associées à cette lecture des résultats des études sanitaires.
32. Voir notamment [en ligne] URL : https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/09/05/les-rejets-des-boues-rouges-a-cassis-juges-pas-acceptable-par-s-royal_4992409_3244.html
33. Sources : discours lors des rassemblements organisés par le collectif de défense des Calanques. Voir également l'Echo des Calanques (2016; 2017), ainsi que Augier (2015).
34. Voir [en ligne] URL : https://www.alteo-alumina.com/fr/gardanne. L'usine se présente comme leader dans la production d'alumines de spécialité. Ses débouchés sont multiples. Pour une partie des collectifs anti-rejets, l'un de ces débouchés serait militaire, d'où le soutien inconditionnel de l'État. D'autres soulignent les applications dans le domaine très porteur des téléphones portables.
35. L'un des élus locaux, député des Bouches-du-Rhône, est Président de l'Institut d'économie circulaire. Il soutient publiquement l'activité de l'usine et notamment la valorisation des déchets issus de la production d'alumine en bauxaline.
36. Réunion informelle au cours de laquelle une résidente proche de Mange-Garri en quête d'informations décide de s'enrôler aux côtés des riverains à l'initiative de la publicisation des problèmes liés aux poussières du dépôt.
37. La commission de suivi de site (CSS), créée en décembre 2016, est définie comme une instance d'information et d'échange sur les activités menées en prévention des risques liés aux pollutions. Y sont réunis six collèges (services de l'État, élus, riverains des installations classées, exploitants, et salariés de ces installations, experts), [en ligne] URL : http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/content/download/17957/111412/file/arrêtéCSSAltéo15022016.pdf
Pour les collectifs du collège riverains dont font également partie les pêcheurs, il s'agit de s'assurer du respect de l'engagement de l'industriel à réduire ses émissions polluantes en mer, dans l'atmosphère et dans les sols. Si les deux premières commissions ont semblé constructives, les attentes en termes de transparence et d'écoute du collège riverain ont par la suite été déçues (compte rendu CSS, collectif de défense des Calanques, juin 2016 et données d'entretiens auprès des autres collectifs) : *« c'est tout va très bien madame la marquise »*.

38. Le comité de surveillance et d'information des rejets en mer (CSIRM) est « l'instance scientifique et technique de référence, avec un rôle d'avis, pour valider les protocoles, contrôler le déroulement et effectuer l'analyse critique de l'intégralité des suivis et études que l'industriel aura l'obligation d'engager dès 2016 pour mesurer l'impact environnemental et sanitaire des rejets ». Créé en 2016, il est composé d'un « collège interdisciplinaire d'experts scientifiques et techniques » et se doit également d'assurer la transparence de l'information sur les données. (Source : [en ligne] URL : http://www.calanques-parcnational.fr/fr/la-charte-en-action/menaces-risques-degradations/223-comite-de-surveillance-et-d-information-sur-les-rejets-en-mer-csirm)

39. Le collectif met en avant les propriétés d'absorption des polluants de ces métaux, qui se seraient formés spontanément sur les zones de rejet en mer. Source : compte-rendu de la commission de suivi de site, collectif de défense des Calanques, septembre 2016.

40. Document présenté par la Présidente d'un comité d'intérêt de quartier Gardanne au nom également du comité des riverains de Mange-Garry-Bouc-Bel-Air à la commission de suivi d'Altéo en février 2017.

41. Il s'agit de l'enquête susmentionnée Fos Epseal (Allen et al., Centre Norbert Elias-Marseille, Anses-Aviesan, 2015-2017)

42. Il s'agit ici d'une référence à la communication de la direction de l'usine sur la dépollution des rejets grâce aux filtres, illustrée par deux bocaux montrés au public, l'un rempli de boues rouges et l'autre contenant les rejets filtrés, transparents – « *de l'eau* » (réunion tenue à Gardanne en 2015)

43. Un pêcheur rencontré cite, notamment, une réunion fin 2010 dans le cadre de la création du Parc national des Calanques, avec les préfets, des représentants pêcheurs et N. Kosciusko-Morizet, alors ministre en charge de l'environnement.

44. Voir notamment Les Principes de *l'Environmental Justice*, 1991, [en ligne] URL : https://www.ejnet.org/ej/principles.html

45. Selon quelques résidents de Gardanne, leurs terrains auraient perdu 40 à 50 % de leur valeur alors que les coûts de l'assurance augmenteraient (+300 %). Certaines maisons les plus proches du site de Mange-Garri « *seraient invendables* », mais les propriétaires se seraient opposés à ce qu'elles soient rachetées et détruites (selon la proposition d'un député). Ce discours confirmé pour partie par un professionnel d'une agence immobilière ne semble pas valoir pour l'ensemble des quartiers de Gardanne et *a fortiori* Bouc-Bel-Air : les aménités de ces communes provençales et notamment de Bouc-Bel-Air, peu urbanisées, semblent largement limiter la dévaluation des biens.

46. Tel un rassemblement avec une députée écologiste, accompagnée de la presse, sur le dépôt de Mange-Garri d'accès interdit, en septembre 2016.

47. Soutenus par leurs élus à la Ciotat, les pêcheurs le sont beaucoup moins à Cassis dont la Maire soutient l'autorisation octroyée à Altéo sans évoquer leur mobilisation lors de la cérémonie des vœux de la nouvelle année, Cassis, janvier 2016.

48. Voir également Schlosberg (2014). Selon l'auteur, si les préoccupations premières en termes de racisme environnemental et d'inégalités ne disparaissent pas, montent en puissance les questions relatives aux effets des catastrophes environnementales sur le fonctionnement ordinaire des communautés.

49. Une usine italienne de la Montedison reçut l'autorisation au début des années 1970 de déverser des déchets de production de dioxyde de titane et de vanadium au large du Cap Corse, entraînant une marée rouge et une vive et large protestation en Corse. La mobilisation aboutira en 1974 à la condamnation des responsables de la multinationale.

50. Ce rapprochement s'est produit notamment à l'occasion d'un séminaire organisé par quatre chercheuses (novembre 2017) ainsi qu'à l'occasion du rassemblement pollution-santé, organisé en novembre 2017 à Gardanne par sept associations résidentes et environnementalistes.

51. Autre sujet de controverse au sein du Parc national des Calanques, mais pour l'heure moins médiatisé, le collecteur des eaux de pluie et des eaux usées de Marseille se jette dans la calanque de Cortiou. Si ces eaux sont traitées depuis 1987, lors des épisodes pluvieux les plus intenses, il arrive que la station d'épuration soit débordée et ferme, le rejet s'effectue alors directement en mer.

52. Moreau et Dubuquoy (2016).

53. Voir notamment [en ligne] URL : https://reporterre.net/Face-aux-boues-rouges-toxiques-l-Etat-somme-d-agir

54. Lui est reproché par les collectifs d'avoir toléré jusque-là le dépôt et ses nuisances, en contrepartie de la taxe professionnelle, et d'avoir accordé des permis de construire à proximité. Il lui est également reproché d'avoir inséré dans la Loi finance rectificative pour 2012, alors qu'il était député UMP des Bouches-du-Rhône, « une petite ligne dans le code de l'Environnement : la redevance à verser pour *" toxicité aigüe rejetée en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur "* est fixée à 4 € par kiloéquitox » (source : [en ligne] URL : https://marsactu.fr/les-rejets-de-boues-rouges-moins-taxes-et-apres/).

55. En 2016, le tribunal administratif avait rejeté le référé, déposé par les associations, qui demandaient la suspension de l'arrêté préfectoral, *« la situation d'urgence alléguée par les associations requérantes n'était pas suffisamment caractérisée »*. Source : [en ligne] URL : https://www.lemonde.fr/pollution/article/2017/01/05/boues-rouges-plusieurs-recours-en-justice-contre-la-derogation-accordee-a-alteo_5058327_1652666.html

56. Voir notamment [en ligne] URL : https://www.financialafrik.com/2017/05/02/guinee-lexploitation-miniere-au-coeur-dune-revolte-a-boke/

RÉSUMÉS

Les boues et poussières rouges rejetées par la production d'alumines de spécialité d'Altéo-Gardanne (sud-est de la France) suscitent de nombreuses mobilisations depuis 2014, suite à l'avis certes conditionné mais néanmoins positif accordé par le jeune Parc national des Calanques à la poursuite des rejets de bauxite en son cœur marin. Cet article propose une analyse de ces mobilisations, à partir d'une enquête sociologique (2015-19) menée auprès de leurs principaux acteurs : collectif de défense des Calanques, pêcheurs, collectifs écologiste ou encore de riverains d'Altéo-Gardanne et du dépôt terrestre de Mange-Garri, dans la commune voisine de Bouc-Bel-Air. L'analyse de ces discours permet d'identifier plusieurs définitions ou « cadrages » du problème, qui traduisent différentes expériences du préjudice environnemental et sanitaire, et des visions du monde divergentes (notamment de la technologie). Ils empruntent, par ailleurs, à des registres apparentés à *l'Environmental Justice*, sans s'en réclamer explicitement. Le parallèle avec des mobilisations états-uniennes fondatrices de ce vaste mouvement contribue à interroger la dynamique du front anti-rejets de bauxite, la diversité de ses acteurs et ressources, ainsi que les principaux éléments qui s'opposent ou favorisent la convergence des causes « terre » et « mer ».

The red muds and dusts released by the production of specialty alumina from Altéo-Gardanne (southeast France) has been the subject of numerous mobilizations since 2014. They follow the positive and conditional advice given by the young Calanques National Park to continue discharging bauxite into its marine core area. This paper proposes an analysis of these

mobilizations, based on a sociological survey (2015-19) conducted among their main stakeholders : the collective for the Calanques protection, fishermen, ecological collective, or Altéo-Gardanne and Mange-Garri landfill residents' organizations. The analysis of their discourses makes possible to identify several problem definitions or "framing", which reflect different experiences of environmental and health damage, and divergent world views (including about technology). Furthermore, these discourses borrow from registers related to Environmental Justice, without explicitly referring to it. The parallel with the US founding mobilizations of this wide movement contributes to question the dynamics of the anti-discharges of bauxite front, the diversity of its participants and resources, as well as the main elements that curtail or, rather, foster the convergence of the "land" cause and the "sea" cause.

INDEX

Mots-clés : boue rouge, poussière rouge, bauxite, alumine, rejet industriel, pollution, justice environnementale, inégalité environnementale, impact environnemental, impact sanitaire, mobilisations sociales, mouvement antitoxique, cadrage du problème, Altéo-Gardanne (France), Parc national des Calanques, dépôt de Mange-Garri (France)
Keywords : red sludge, red dust, bauxite, alumina, industrial discharge, pollution, Environmental Justice, environmental inequality, environmental impact, health impact, social mobilizations, antitoxic movement, problem framing, Altéo-Gardanne (France), Calanques National Park, Mange-Garri landfill (France)

AUTEURS

VALÉRIE DELDRÈVE

Directrice de recherche en sociologie, Irstea – centre de Bordeaux, France

JULIETTE METIN

Stagiaire Irstea (mai-septembre 2016) IEP de Grenoble, chargée de mission scientifique et universitaire, France ; Institut français de Norvège (en 2018/19), Norvège